

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

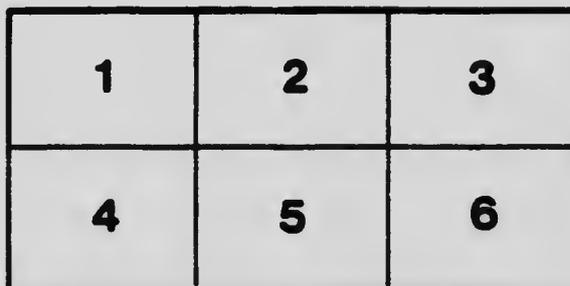
Library of the National  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier pli, et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second pli, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



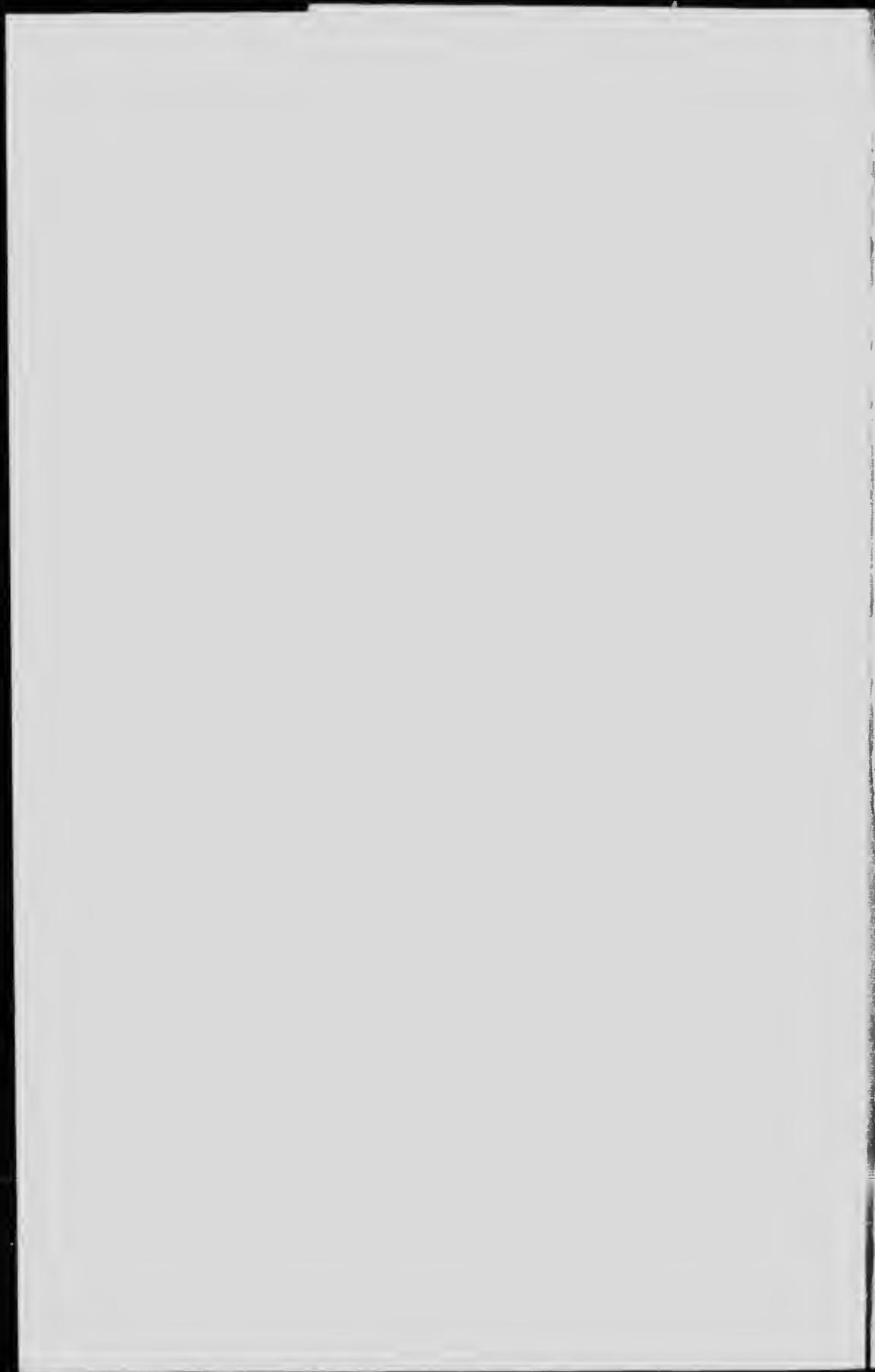
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



"COLLECTION LAURENTIENNE"

# Le Pays d'Évangéline

Depuis son origine jusqu'à  
nos jours

— PAR LE —

**DOCTEUR EDMOND-D. AUCOIN,**

Membre de la Société Historique de Montréal  
DIRECTEUR DE LA REVUE ACADIENNE

Précédé d'une préface de

**CASIMIR HEBERT**

DIRECTEUR DU PAYS LAURENTIEN

et d'une Introduction de

**MONSIEUR BENJAMIN SULTE**

Membre de la Société Royale du Canada

*Droits Réservés*

EDITEURS  
LE PAYS LAURENTIEN  
G. Melchelosse  
MONTREAL

1 9 1 7

1917  
(246)

IMPRIMERIE DU JOURNAL

# LE NORD

L'Atelier d'imprimerie le mieux  
outillé de la Haute-Ville

Vingt ans d'expérience dans ce genre de travail nous permet de donner entière satisfaction à nos clients.

Les personnes qui se font servir une fois par nous, ne retournent jamais ailleurs.

Une attention toute spéciale est portée aux entêtes de lettres, états de comptes, aux cartes d'affaires, de visite, cartes de faire-part.

Les marchands qui annoncent peuvent se procurer leurs circulaires à de bonnes conditions.

Pour les commandes quelque peu considérables nous nous rendons à domicile.

Les citoyens qui désirent suivre les progrès de la Haute-Ville doivent nécessairement lire le journal "Le Nord".

CHAS. CHALIFOUR

PROPRIETAIRE

5716

---

LE PAYS D'EVANGÉLINE

---

---

Tous droits réservés, Canada, 1917  
par le Dr Ed.-D. Aucoin.

---

57341

A M. l'abbé A.-E. Monbourquette

---

A mon premier professeur d'histoire du Canada, à celui qui, pendant mes études classiques et universitaires, n'a cessé de me prodiguer ses encouragements, et qui, souvent, a délié les cordons de sa bourse pour répondre à mes besoins, je dédie ce modeste travail.

E.-D. A.



## PRÉFACE

S'il est une invitation à laquelle je répons avec joie, c'est celle de présenter au public canadien l'auteur du présent ouvrage. Monsieur le Dr Aucoin n'est pas tout à fait inconnu, surtout dans les provinces maritimes puisqu'il collabore depuis longtemps aux journaux de son cher "Pays d'Évangéline" dont il veut raconter ici sous une forme condensée les origines et le développement.

La littérature acadienne qui se confond souvent avec la littérature canadienne compte encore peu d'auteurs et la plupart des œuvres sorties de la plume des Acadiens ont vu le jour dans notre province de Québec. L'Acadie n'en a pas moins attiré l'attention des historiens et des chroniqueurs et la bibliographie des ouvrages sur ce coin de terre est assez volumineuse et intéressante. Monsieur Aucoin constatait depuis longtemps l'absence d'une histoire d'Acadie. Pour se renseigner sur les choses de sa patrie il a dû se procurer près de deux cents volumes, brochures et plaquettes. Il a voulu remédier à cet inconvénient par le travail que voici. Il a conscience qu'une histoire populaire de l'Acadie servirait à instruire un plus grand nombre de compatriotes sur les origines de la race et partant à leur inspirer l'orgueil légitime qui les induira à ne pas abandonner le drapeau.

De tous temps, les hommes sérieux, à l'esprit cultivé, se sont complus à fouiller le passé pour se rendre compte des origines de leurs familles, de leur pays.

Cette étude, si intéressante d'ailleurs, va sans cesse grandissant dans notre pays et nous voyons tous les jours s'ajouter aux importants travaux généalogiques des Tanguay, des Gaudet, des Pierre Georges Roy, des Desaulniers, ceux non moins précieux de cette armée de chercheurs qui patiemment interrogent les cahiers de l'état civil. L'année qui vient de finir a vu paraître au jour plusieurs monographies paroissiales et familiales. L'Histoire a, elle aussi, ses ouvriers de plus en plus nombreux et habiles avec les Chapais, les Groulx, les deux Gosselin, les Poirier, comme coryphées.

Des sociétés historiques se sont organisées au milieu de nous, des revues se sont fondées qui avec un zèle louable et une compétence parfaite ont cherché à éclairer les obscurités de notre histoire, à mettre en une lumière ou plus grande ou plus vraie, les événements ou ignorés ou mal connus. L'histoire du Canada s'illumine d'éclairs fréquents et prolongés par la mise au jour de documents précieux, recueillis un peu partout par les archivistes fédéraux et provinciaux. Les sociétés historiques sentent le besoin d'énumérer

nos gloires et, dans ce but, se sont résolument mises à l'œuvre. Celle de Montréal, dont monsieur Aucoin s'honore de faire partie, comme moi-même d'ailleurs, promet dans un avenir assez prochain un dictionnaire historique, géographique et biographique du Canada de proportion nationale.

Cette fièvre intense, ce renouveau littéraire qui se manifeste dans tout le Canada français depuis la Pointe de l'Église jusqu'à Edmonton est la résultante naturelle des progrès immenses de l'instruction dans tous les milieux. Les Montpetit, les Rivard, les Groulx, les Lozeau, les Camille Roy, les Michelle LeNormand, sont si modernes que les Parent, les Chauveau, les Fréchette, les Garneau, les Crémazic, pourtant si français, semblent d'un siècle antérieur tant leur langue a vieilli dans notre rapide évolution.

Il faut se réjouir de ces progrès, de ces manifestations non équivoques du désir, de la volonté que la race française a de survivre sur les bords laurentiens tout en essayant dans la Nouvelle-Angleterre, l'Ontario, les Provinces de l'Est et de l'Ouest. Nos frères acadiens ne le cèdent en rien à leurs frères canadiens; ils s'organisent, ils se comptent ils forcent les étrangers à constater qu'au miracle français, au miracle canadien, il convient d'ajouter le miracle acadien.

En relisant le travail de monsieur le Dr Aucoin, j'ai senti naître en moi l'orgueil de mes origines; j'ai compris plus que jamais l'honneur d'appartenir à cette race douce et pacifique. Et moi aussi je suis d'Acadie !

Si par suite d'un séjour de cent cinquante ans dans la province de Québec mes pères acadiens m'ont fait canadien jusqu'à la moëlle, je ne puis pas oublier que je le leur dois après une douloureuse odyssee de vingt ans !

Puissent tous ceux qui liront l'ouvrage de M. le Dr Aucoin sentir la douceur des larmes perler à leurs yeux au récit du martyre des Acadiens; éprouver la joie de vivre au berceau de la race, l'orgueil d'y appartenir, l'ambition de contribuer à la faire grandir et respecter.

Ils auront aussi le plaisir à cette lecture de constater que la modeste lignée des aïeux acadiens fut une phalange de gens d'honneur et de vertu, les héros à jamais célèbres d'un tragique drame où tout un peuple a tenu le beau rôle.

L'Acadie ne meurt pas ! **Gens rediviva vivet !**

*Casimir Hébert.*

30 janvier 1917.

## INTRODUCTION

---

Que dire sur les Acadiens? Mille choses. Ecrire un volume? Faire un article de revue? Peut-être une introduction à la présente étude, une causerie pour rafraîchir la mémoire des Canadiens à l'égard de la vieille Acadie—voilà le but direct que se propose le docteur Aucoin.

Le Canadien et l'Acadien sont frères  
Qu'ils aient en main ou le sabre ou des verres.

C'est du sentiment, de la poésie et de la grandeur. C'est de l'histoire et elle est remplie de beautés comme la nôtre, mais plus triste de beaucoup.

Proscrits éparpillés sur l'Amérique entière,  
Leur histoire est écrite en plus d'un cimetière.

On parle souvent des Acadiens et des Canadiens comme étant une seule famille française. Rien de la sorte! Nos deux groupes se sont formés indépendamment l'un de l'autre, vers la même époque, et sans se connaître pour ainsi dire à cause de la trop grande distance entre Port-Royal et Québec. Songez qu'il y a juste trois siècles de cela. Nos deux histoires ne se ressemblent que de loin. Il y avait déjà cent ans que les choses marchaient ainsi lorsque certains rapprochements se produisirent mais de peu de conséquence. Par la suite, on vit des Acadiens se réfugier en Canada et alors, les deux peuples n'en firent qu'un seul — en ce sens que nous avons absorbé les rares nouveaux venus, mais nous étions encore séparés et tout à fait étrangers du foyer primitif des Acadiens, savoir : les provinces maritimes. Nous avons toujours été deux nations françaises distinctes.

La race acadienne est sortie d'une cinquantaine de familles arrivées des côtes ouest de la France entre les années 1604 à 1680, et fixées au centre de la Nouvelle-Ecosse, soit le bassin des Mines et Port-Royal. C'étaient des pêcheurs maritimes, comme ceux du golfe de Gascogne, par exemple, des hommes des champs, tels que ceux de la Saintonge et du Poitou ou ceux des bords de l'embouchure de la Loire, gens paisibles, industriels, moraux, gens de famille, rien de l'aventurier, mais connaissant la terre et sa-

chant s'en servir, car un mot ne respirant que la paix et la concorde, ce qui, entre parenthèse, ne se voyait guère en France dans certaines provinces.

Or, vous savez que Français et Anglais étaient vis-à-vis l'un de l'autre comme chien et chat en Europe, à cause de la langue, du commerce, de la religion qui différaient, et aussi par suite des anciennes luttes à main armée qui laissaient un souvenir haineux d'une nation à l'autre. Assurément, les Acadiens étaient loin de s'attendre que ces animosités allaient traverser l'océan et les rejeter dans les misères, les inquiétudes, les conflits du temps passé qui semblaient ne devoir appartenir qu'à l'ancien monde.

Les colonies anglaises étaient plutôt marchandes qu'agricoles. Leurs navires ne pouvaient se rendre en Europe qu'en effleurant les côtes de l'Acadie où ils eussent pu se ravitailler mais où ils n'osaient descendre parce que c'était territoire français. Selon les mœurs de cette époque, on ne voulait pas croire qu'il fut possible à deux ou trois nations différentes de fouler le même sol par occasion ou même de vivre en paix dans le voisinage l'une de l'autre. De plus les eaux de la colonie française renfermaient les riches pêcheries que nous savons et les Acadiens les exploitaient, en faisant commerce avec la France, mais Boston tenait pour principe que la mer lui appartenait avec ce qui est dedans. Alors, en temps de paix entre les couronnes, des hostilités avaient lieu. Les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne manquent jamais de nous représenter ces brigands d'Acadiens faisant de la peine aux saints de leur pacifique contrée, attendu qu'ils accordent aux susdits saints le droit de tout faire et veulent que l'Acadien se soumette—mais sa résistance les scandalise.

Cet animal est très méchant :  
Quand on l'attaque il se défend.

Jugez de ce qui se passait en temps de guerre. On se battait en Europe—il fallait se battre en Amérique. Pour quelle raison ? Parce que... vous comprenez... Les Acadiens ne se regardaient nullement comme rivaux des Bostonnais, mais les Bostonnais se croyaient obligés de répandre la terreur parmi les Acadiens, de leur faire le plus de mal possible, de les conquérir, afin de leur imposer la "kultur" dont ils étaient si fiers.

Les campagnards et les pêcheurs de l'Acadie ne possédaient pas un seul navire digne de ce nom lorsque vint le moment de baisser la tête ou de se redresser en face de l'agression. Ils furent

terrassés du premier coup, mais il se fit parmi eux un changement comme on en voit au théâtre chez certains personnages. La riposte fut dure. Les Acadiens construisirent des bâtiments de tonnage approprié à la course en mer, et alors ces oiseaux prirent leur vol de partout, allant couper la route des vaisseaux chargés qui passaient au large du Cap Sable, de la Hève, du Cap Breton. La terreur envahit les établissements du Maine et du reste du littoral en gagnant au sud jusqu'aux Carolines. Oui, voilà la légende des corsaires acadiens, seulement on oublie de dire d'où elle a surgi à l'aide de l'écriture imprimée.

Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes répandaient autour d'eux, les Acadiens n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et à s'introduire d'eux-mêmes dans cette existence de périls, de calamités et de déboires qui leur fut imposée par la suite.

Rien n'égalait la beauté des fermes et des champs ou des vergers des Acadiens; on en a tant parlé que je n'en dirai pas davantage. Si les bons habitants de Port-Royal et de la Grande-Prée, multipliant leurs familles et leurs troupeaux, exportant la morue et le hareng, n'avaient pas été tracassés, assaillis et persécutés par leurs fanatiques voisins, ils n'auraient pas d'histoire écrite, puisque les historiens n'écrivent que pour raconter des horreurs et nous n'aurions pas le poème de Longfellow qui est une lamentation demandant pardon pour les coupables.

Ce peuple ne fut pas une réunion de boucaniers ou de chasseurs de pelleteries, un ramas d'écumeurs de mer vivant au jour le jour dans des camps volants et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était, avant tout, agriculteur, ne spéculant pas sur les hasards de la guerre, mais cherchant à se faire un avenir par le moyen le plus droit et le plus honorable: le travail. Pour lui, les occupations de la pêche maritime n'étaient qu'un métier accessoire et productif; il y a gagné aussi cette connaissance de la navigation, cette adresse dans le péril qui faisait souvent le désespoir des Anglais.

Si les gens du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut n'avaient pas commis d'agression nous n'aurions pas vu les Acadiens se mettre en armes contre eux, devenir corsaires, "courus aux mauvais garçons" et tenir tête à plus fort qu'eux. Les historiens de langue anglaise n'ont jamais cessé de nous peindre les

Acadiens primitifs comme des ravageurs, des pirates, des gens de sac et de corde, mais, à présent, on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai, et que Longfellow n'a rien exagéré en dotant ce peuple de la qualification de "paisible", en lui attribuant, d'autre part, toutes les vertus domestiques. Le poète a parlé avec un cœur et une voix d'expiation, parce qu'il se voyait en face d'une grande injustice infligée à l'innocence et au mérite. Il a des accents qui tirent les larmes et tout son récit est à la fois touchant et véritable malgré la forme d'une apparente imagination.

Le docteur Aucoin va contribuer à faire comprendre aux Canadiens, l'importance de ne pas désassocier les souvenirs de nos deux peuples. Les Acadiens si éloignés de nous pendant deux siècles et trois quarts se soudent maintenant avec nos petites colonies du bas du fleuve. La chaîne française va de l'isthme de Shédiac jusqu'au centre d'Ontario. Evidemment nous avons gagné du terrain.

*Benjamin Sulte*



## *Le Pays d'Évangéline*

“Écoutez un récit que disent tour à tour,  
“Et l’océan plaintif, et les bois d’alentour,  
“C’est un poème doux que le cœur psalmodie,  
“C’est l’idylle d’amour de la belle Acadie !”  
Longfellow. (Traduction de P. Lemay.)

On a dit, avec justesse, que pour parler dignement du ministre de Dieu, il fallait une âme de prêtre. Pour parler dignement de l’Acadie et de son histoire, il n’est pas suffisant de posséder un pur sang acadien, il faut de plus connaître le bonheur familial et avoir souffert soi-même.

La période historique que nous allons étudier ensemble peut se diviser en deux parties: la première s’étendant depuis la fondation de Port Royal jusqu’à 1755, et la seconde de cette date, jusqu’à nos jours. Dans la première partie, nous énumérerons rapidement les principaux événements qui ont eu lieu, tout en notant les causes qui ont fait subir à ces braves descendants français, tant de tracas; dans une deuxième partie, nous serons les témoins des douleurs qui ont mérité aux Acadiens le nom de peuple martyr.

\* \* \*

En l’année 1604, par conséquent quatre ans avant la fondation de Québec, le sieur de Monts, accompagné de Champlain, de l’abbé Aubry, de Pontgravé, de Pontrincourt et de cent vingt artisans et de plusieurs colons, jetait les bases d’une colonie française en Amérique. M. de Monts avait obtenu du roi Henri IV le titre de lieutenant-général du nouvel établissement qui portait le nom micmac d’Acadie. Le nouveau territoire comprenait la Nouvelle-Ecosse actuelle, le Nouveau-Brunswick et une partie de l’Etat du Maine. Après un premier et rude hiver passé sur une petite île nommée Sainte-Croix, où la maladie qui avait enlevé à Jacques-Cartier en 1535 une partie de ses hommes venait d’éclater parmi les nouveaux colons, M. de Monts dut choisir un site plus favorable pour y asseoir sa colonie. Le choix tomba sur Port Royal sur la rive de la Baie Française, appelée depuis Baie de Fundy. (1)

Ici, les Français enchantés par l’aspect de la forêt vierge et par la fertilité de cette contrée se mirent aussitôt à la culture de la terre, après avoir élevé une grande croix, selon la coutume française.

(1) Laure Conan, *Louis Hébert*, p. 5 — 15.

Les indigènes du pays s'aperçurent bientôt que ces nouveaux colons venus d'au delà les mers étaient des hommes doux et paisibles qui ne leurs voulaient aucun mal et ne tardèrent pas à fraterniser avec un peuple qui devait plus tard leur inculquer la foi de saint Louis et la religion du Sauveur.

On sema sur ce nouveau sol, du blé, de l'orge, des fèves, enfin tous les légumes alors connus en France et cette terre leur rapporta d'abondantes récoltes. En ces temps-là, si l'on ne vivait pas pour manger, l'on aimait tout de même les mets succulents, et il fut établi par Champlain, un ordre du "Bon Temps"; c'est peut être là l'origine de l'expression moderne "good time" usitée aujourd'hui pour désigner depuis le plus petit souper jusqu'aux orgies les plus dégoûtantes. Les membres de cet ordre se réunissaient autour de la table du lieutenant-gouverneur et à tour de rôle ils devenaient maîtres d'hôtel. A cette occasion l'on ne manquait pas, pour flatter le goût de chacun, d'aller chasser les gibiers les plus rares et pêcher les poissons les plus aimés. Les chefs sauvages participaient à ces fêtes. Quant au reste de la tribu on leur "baillait du pain gratuitement," comme l'on disait en bon français, au XVII<sup>e</sup> siècle. (1)

Les succès qu'avaient obtenus de Monts et son successeur Poutrincourt depuis six ans, incitèrent à Paris un groupe influent à fonder eux aussi un autre établissement en Acadie. En 1611, Saint-Sauveur était établi par les Français, près des côtes du Maine. Bien que la France et l'Angleterre fussent alors en pleine paix, en 1613, le sous-gouverneur de la Virginie, dépendance anglaise fondée quelques années auparavant, arriva un jour à la tête d'une bande de forbans, détruisit les quelques fortifications, brûla les papiers et les titres et fit prisonniers tous les habitants, y compris deux Pères Jésuites: les Pères Biard et Massé qui furent traités en vrais flibustiers d'après le témoignage historique de Rameau de Saint-Père. (2)

C'était là une proie importante pour ces pirates mais il fallait, d'après eux, étouffer à tout jamais le règne français au Nouveau-Monde et Port Royal subit aussi une dévastation presque complète, mais aucun habitant ne fut fait prisonnier.

Il y aurait eu matière à se décourager mais ces premiers colons espéraient toujours établir d'une manière permanente la domination française en Acadie et avec confiance dans l'avenir ils se

(1) Rameau. *Une Colonie Féodale* . . . Les Poutrincourt.

(2) Ibid.

mirent à l'œuvre de reconstruction. Contrairement à cette assertion plusieurs historiens ont voulu faire valoir l'idée qu'après la dévastation de Port Royal par Argall, la domination française fut interrompue, et que les colons retournèrent en France. Mais Rameau de Saint-Père dans son histoire "Une Colonie Féodale en Amérique", nous montre selon moi, la chaîne du pouvoir français léguée à Biencourt par son père Poutrincourt et ensuite transmise de main en main jusqu'à De Razilly en 1632. (1)

Il est vrai qu'en 1621 Sir William Alexander obtint du roi d'Angleterre le titre de Seigneur-Lord de toute l'Acadie, mais cet acte du gouvernement anglais n'eut pour effet que l'introduction de quelques familles écossaises en Acadie et le bouleversement des esprits français dans cette partie de l'Amérique du Nord. En 1632 le traité de Saint-Germain en Laye rendait l'Acadie à la France et venait ainsi mettre fin aux rêves fantastiques du comte de Sterling.

\* \* \*

Charles de Latour, malgré les édits du gouvernement anglais, s'était toujours proclamé, comme Biencourt d'ailleurs, possesseur de l'Acadie au nom du roi de France, et nombreuses furent les souffrances qu'ils dût endurer pour conserver sa propre vie et celle des autres habitants.

L'Acadie ayant été de nouveau reconnue officiellement colonie française, ce même Latour expédia un lieutenant en France pour expliquer au roi la situation où se trouvait alors l'Acadie. En reconnaissance de sa lutte acharnée contre les envahisseurs du littoral français, le roi accorda une commission royale à Latour lui donnant droit de commandement de ses possessions. Et c'est alors que Richelieu, suscita et dota l'organisation de deux compagnies de commerce et de colonisation; l'une devait avoir pour champ d'action le Canada, l'autre devait s'occuper de la restauration des établissements en Acadie. Ce fut Isaac de Razilly, officier supérieur de la Marine, grande figure de notre histoire, qui dut prendre la tête de l'entreprise avec les instructions suivantes de Richelieu:—

"Le sieur de Razilly ira recevoir des mains des Anglais la "côte d'Acadie et notamment Port Royal, pour y établir la compagnie "formée par ordre de sa majesté pour le dit pays, et ceci au compte "et aux frais de ladite compagnie, à charge par le roi de fournir le "vaisseau "L'Espérance en Dieu," tout armé, plus 10,000 livres "comptants sans qu'il puisse en coûter autre chose au Roi. Il y

(1) Rameau — Une Colonie Féodale, Tome I.

, 'passera trois Capucins et le nombre d'hommes que la dite compagnie jugera à propos.' (1)

Nous savons par l'histoire que le siècle de Louis XIII et de Louis XIV, après celui de saint Louis est celui où la religion catholique a créé dans les âmes françaises, une place digne de l'enseignement du Sauveur des hommes.

Ce n'est pas sans d'heureuses conséquences que le cardinal de Richelieu fut attaché à la cour de Louis XIII et plus tard que Mazarin et Colbert furent les premiers ministres du roi très-chrétien.

Voilà pourquoi faire l'historique des Acadiens, c'est aussi raconter la vie du missionnaire français. Nous avons déjà vu qu'au premier moment de l'établissement en 1604 il y eut un prêtre pour guider les premiers colons et qu'à l'attaque d'Argall, quelques années plus tard, il y avait deux pères Jésuites pour partager les sanglots des malheureux citoyens français.

\* \* \*

L'Acadie étant redevenue française sous le commandement de de Razilly, les relations avec la mère-patrie semblaient devoir être plus faciles, et si les hauts dignitaires de la cour de France paraissaient ne pas pouvoir, ou ne pas vouloir répondre aux réclamations si souvent répétées des gouverneurs en Acadie, du moins Dieu, par la voix de ses ministres entendait "l'Absolvo te".

La France était loin, mais le ciel était et est encore proche de la vieille Acadie.

Il y avait donc en compagnie de de Razilly, trois Pères Capucins qui devaient s'occuper du bien spirituel des Acadiens. Deux personnages importants figurèrent à côté de Razilly; ce furent D'Aulnay de Charnesay et Nicholas Denys. Les terres furent divisées en seigneuries comme d'ailleurs la chose se fit au Canada. Entre les 300 personnes sous le commandement de Razilly, il fut "réparti quarante lots de terrains," ce qui démontre qu'il y avait au nombre de ces nouveaux arrivés plusieurs célibataires.

Denys était un habile financier et s'adonna au commerce de la colonie et put sous peu expédier en France les produits des nouvelles terres, en échange d'objets nécessaires au nouvel établissement.

D'Aulnay s'occupa plus spécialement du placement des colons et de différents travaux de culture. Ainsi il pourvoyait au

(1) Rameau, Une Colonie Féodale, . . . Tome I, p. 77.

besoin des familles d'après les moyens organisés par la compagnie dont de Razilly était le représentant, et aussi d'après les ressources du commandant lui-même.

Ce fut le grand patriote d'Aulnay qui inaugura le système de digues dont parle Longfellow dans son poème pour empêcher le flux et le reflux de la rivière Beaubassin, et plus tard celles de Péticordiac et de Memoramcooke d'endommager les fertiles plaines que formaient le littoral de ces limpides cours d'eau. A peine trois années s'étaient-elles écoulées, que déjà plusieurs acres de terre étaient défrichées et chaque famille possédait deux ou trois vaches, des moutons et plusieurs pores. Pour alléger ses responsabilités, de Razilly avait, comme nous l'avons dit, divisé en plusieurs seigneuries, son territoire, gardant pour lui et d'Aulnay, celle de Port Royal. Ce fut à Charles de Latour que fut accordée la première concession à titre de fief, de Razilly demeurant gouverneur de l'Acadie au nom du roi de France. La seigneurie de Latour comprenait le Cap Sable et le bassin du fleuve Saint-Jean. Denys reçut sa seigneurie sur les rives du golfe Saint-Laurent, s'étendant depuis le détroit de Canseau jusqu'à la Baie des Chaleurs. Chacun de ces Seigneurs faisait venir de France, en plus ou moins grand nombre, des colons pour peupler leurs possessions respectives. Malheureusement il n'y eut pas dès le commencement assez de familles toutes constituées qui vinrent s'établir en Acadie, ce qui retarda de beaucoup l'augmentation de la population. Le sieur de Charnessay est peut-être celui qui a le plus fait pour garder le niveau moral de la nouvelle colonisation. Nous voyons qu'au moment où les Sulpiciens s'établissaient à Montréal, ce noble commandant fondait un séminaire en Acadie, avec douze Récollets.

\* \* \*

Nonobstant le fait que l'œuvre de colonisation se poursuivait d'une manière étonnante, vu les circonstances, les Puritains d'au-delà de la frontière n'avaient pas abandonné le projet d'exterminer cette poignée de descendants français et, en 1654, au moment où la guerre éclatait entre l'Angleterre et la France, ils vinrent spolier encore une fois, les habitations françaises, fruits de tant de labeurs, de la part des Acadiens. La dévastation fut si grande et le succès tel, que l'Acadie devint de nouveau possession anglaise. Ce changement d'autorité sur ces seigneuries affecta leur progrès, car pendant plus de vingt ans aucun nouveau colon ne vint s'établir pour augmenter le nombre des familles. Cependant les

Acadiens s'accoutumaient à remuer la terre pour en tirer leur subsistance. En plus des produits de la ferme, il y avait pour venir en aide aux habitants "le troc" avec les sauvages, autrement dit: le commerce des pelleteries.

Bien qu'il y eut plusieurs personnes d'origine noble parmi les Acadiens, ceux-ci n'ont pas eu de meilleurs amis que les Sauvages. "L'histoire des Acadiens, nous dit M. Rameau, a cela de particulier, "que jamais la bonne harmonie ne fut troublée entre eux et les Micmacs, et pendant cent cinquante ans, il est sans exemple qu'un seul coup de fusil, une seule discussion aient troublé l'alliance des Acadiens et de leurs sauvages amis."(1)

En échange pour les produits de leur chasse, les sauvages recevaient des Acadiens, une partie de ce que la terre leur rapportait de fruits et de légumes. Ce fut ensemble qu'ils repoussèrent à plusieurs reprises les forban américains, de même que c'était côte à côte qu'ils recevaient le pain de l'Eucharistie.

Quel contraste entre la sociabilité de ces indiens et celle des tribus contre lesquels les Puritains ont eu à combattre pendant de deux siècles. Ne devons-nous pas voir là la différence entre les effets que produit le christianisme et tout ce que pouvaient enseigner de vide et d'anticatholique les protestants de la Nouvelle-Angleterre ?

\* \* \*

En 1667, le traité de Bréda rendait l'Acadie à la France. De quel nom allons-nous maintenant appeler les habitants de l'Acadie ? Allons-nous les nommer Anglo-Français ou Acadiens-Français ? Même après avoir fait la navette entre les volontés anglaises et les volontés françaises nous pouvons encore les désigner de leur nom favori. Car Acadiens ils étaient sous le régime français, Acadiens ils sont restés sous la domination anglaise.

A cette question: "Que faut-il donc à l'homme pour conserver son titre de roi de la nature" ? M. Rameau répond: "Quelques aliments, des vêtements, un abri, de la patience et surtout de fermes croyances, qui créent la force de l'âme, ainsi qu'une grande union dans les cœurs. Voilà le capital nécessaire avec lequel les hommes les plus délaissés arriveront toujours à forcer la nature."(2)

Que de sens et que de vérités dans ces quelques paroles! Quelque abandonnés des rois de France, quelque mal vus des re-

(1) Rameau. — Une Colonie Féodale.

(2) Rameau. — Une Colonie Féodale, Tome I, p. 157.

présentants anglais qu'ils aient été, nos pères ont forcé la nature parce qu'ils ont gardé le respect de la parole donnée et ont été des croyants.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'Acadie est donc redevenue française, sous le habile commandement de M. de Grand-Fontaine. Celui-ci s'efforça activement à faire flotter de nouveau la bannière fleurdelisée tout en rétablissant l'ordre et la paix dans la colonie. Toutefois les progrès vont être lents, car l'Acadie ne recevra pendant plusieurs années, de la France, ni secours, ni immigrants. Jusqu'ici les Acadiens s'étaient tenus groupés à Port Royal, à la Hève dans la seigneurie de Latour et quelques uns au Cap Sable. A partir de cette date un peu pour échapper aux nombreuses incursions des flibustiers Anglo-Américains, ils vont longer le Bassin des Mines pour y établir le village du même nom et aussi Beaubassin au haut de la rivière Chignectou, où se trouve aujourd'hui Amherst. C'est à l'endroit où se rencontrent plusieurs cours d'eau se déversant dans le Bassin des Mines que fut donné le nom de Grand Pré.

Il y aurait bien des choses à relater au sujet de ces nouvelles seigneuries mais bornons nous à dire que pendant quarante ans les Acadiens firent un progrès considérable, malgré les nombreuses visites de leurs voisins francophobes.

En 1707 le recensement donna à la colonie 1838 âmes, résultat d'une saine reproduction du noyau primitif. Quelques familles arrivaient maintenant de France et tout faisait présager un heureux séjour sur les rives de la Baie Française. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Les colonies Américaines, où les immigrants n'avaient cessé d'affluer depuis leur fondation, au début du XVII<sup>e</sup> siècle étaient devenues populeuses et puissantes. Au contraire, les rois de France préoccupés par la guerre avec de fortes puissances, et dépensant des millions pour la défense de la mère-patrie, laissaient l'Acadie se suffire à elle-même. Comme conséquence de cet isolement, l'Acadie après avoir lutté vaillamment pour la sauvegarde de la religion et l'honneur de la France dut passer sous l'empire britannique pour y demeurer jusqu'à nos jours.

Quand, en 1710, Voltaire apprenait la nouvelle il s'écria :

"La France ne donne que quelques acres de neige". (1) Hélas, avec cette neige il y restait de pauvres êtres humains, futurs et fidèles sujets de la couronne britannique, mais dont les cœurs restaient français toujours.



Veteli qui fut le premier gouverneur anglais fit immédiatement signer un serment de fidélité aux Acadiens. Trois ans plus tard, en 1713, un traité de paix fut signé entre l'Angleterre et la France. Ce traité, dit d'Utrecht, stipulait que pendant un an les Acadiens auraient le droit de s'éloigner dans les possessions françaises ou ailleurs, avec leurs biens meubles, et que ceux qui désiraient rester au pays jouiraient du libre exercice de leur religion et des droits de tous les sujets du roi d'Angleterre. Quelques trois mois plus tard la reine Anne d'Angleterre venait ajouter à ce traité en faveur des Acadiens. "Ayant égard à la bienveillance avec laquelle le Roy très-chrétien a remis leurs peines à plusieurs de ses sujets condamnés pour cause de leur attachement à la Réforme; c'est notre vouloir et bon plaisir que tous ceux qui tiennent des terres sous notre gouvernement, en Acadie et Terre-Neuve, qui sont devenus nos sujets par le dernier traité de paix, et qui ont voulu rester sous notre autorité, aient le droit de conserver leurs dites terres et tenures, et d'en jouir sans aucun trouble, aussi pleinement et aussi librement que nos autres sujets peuvent posséder leurs terres ou héritages, et aussi qu'ils puissent les vendre de même s'ils viennent à préférer s'établir ailleurs". (2)

Les Acadiens allaient donc pouvoir jouir de leurs propriétés et être libres de les vendre, non pas dans un an, mais quand bon leur semblerait, pour aller demander au sol français un paisible séjour pour y écouler le reste de leur vie. Il ne faut pas oublier que l'isthme de Chignectou fut alors considéré par les Acadiens et les Français comme la limite des possessions anglaises et que le territoire compris au delà (par rapport à l'Acadie) demeurait français avec l'île Saint-Jean (plus tard Prince Edouard), et l'île Royale (Cap Breton).

L'Acadie devait désormais se nommer Nouvelle-Ecosse et Port Royal allait porter le nom d'Annapolis.

(1) Dans la livraison de novembre 1916 du "Pays Laurentien" M. Benjamin Sulte explique l'origine de cette phrase: "Il y a une soixantaine d'années, un lecteur canadien a découvert *Candide* de Voltaire et il a trouvé: "En ce temps-là on se battait pour quelques arpents de neige au Canada," ce qui lui monta les sangs et il en parla, fit connaître la phrase par le moyen des journaux locaux sur Voltaire, lui attribua la cession de la colonie à la Grande-Bretagne, en un mot, il avait inventé, sans y prendre garde, une rengaine idiote destinée à faire son chemin dans notre monde."

2) Rameau, *Une Colonie Féodale*, Tome I, p. 357.

Dans la partie de l'ancienne Acadie qui passait ainsi sous la domination anglaise, il n'y avait encore que deux mille cent habitants. Le pays qui avait coûté tant de labeurs de la part des vaillants défricheurs de cette péninsule ne se nommerait plus officiellement la belle Acadie, mais c'est à partir de ce moment que l'Acadien se distingue du Français proprement dit et qu'il se crée ce que l'on appelle aujourd'hui une entité nationale. Français par le sang, il ne partagera pas en entier les idées anglaises, et anglais par serment, il perdra un certain poli français, mais il gardera pour la France un indéniable souvenir et un juste respect du ministre de Dieu et de ses enseignements: il sera tout simplement Acadien.

\* \* \*

Avant de décrire la manière d'après laquelle ils ont été traités par les gouverneurs anglais, disons un mot de leur vie intérieure. Ce qu'il y a de plus frappant en étudiant les mœurs des anciens Acadiens, c'est la simplicité avec laquelle ils accomplissaient leurs travaux de chaque jour. Ils prenaient un véritable plaisir à défricher ces fertiles habitations, qui en retour leur rapportaient au centuple la récompense de leurs efforts. Comme on l'a si bien dit: "c'était un peuple honnête, industrieux, sobre et vertueux; rarement des querelles s'élevaient parmi eux." (1)

Pendant que les hommes étaient aux champs, les femmes à la maison tissaient le lin, cardaient la laine et préparaient ainsi l'étoffe qui devait vêtir la famille. Aussi riches les uns que les autres ils n'étaient pas jaloux de leurs voisins, mais s'entraidaient les uns les autres. Chaque fois qu'il se faisait un mariage, et la chose arrivait souvent, tout le village s'employait à établir les nouveaux mariés. (2)

Cornwallis dont nous allons parler dans un instant disait: "Vous possédez les seules terres cultivées de cette province, elles produisent du grain et nourrissent des bestiaux en nombre suffisant pour toute la colonie."

Pour citer un autre de leurs contemporains qui ne tiraient aucun bénéfice à les louer et qui leur ont fait bien du mal, écoutons Moysse de les Derniers, un jerseyais, complice de Lawrence dans ses actes inhumains: "Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie

(1) (Watson, cité par l'abbé Casgrain dans un "Pèlerinage au pays d'Évangéline.")

(2). Abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 115.

lu le récit dans aucune histoire. Ils vivaient dans un état de parfaite égalité, sans distinction de rang dans la société. Les titres de messieurs n'étaient pas connus parmi eux; ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une manière de vivre simple, qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres. Ils n'exigeaient pas d'intérêt pour les prêts d'argent ou d'autres propriétés, ils étaient humains et hospitaliers à l'égard des étrangers et d'une grande libéralité pour ceux qui embrassaient leur religion. Ils étaient très remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime." Enfin il termine en ajoutant: "S'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or tel qu'il est décrit dans l'histoire c'étaient les anciens Acadiens." (1) M. Rameau les peint en deux mots: "c'était un peuple honnête et heureux." (2) Longfellow, le poète américain qui a immortalisé l'histoire de ce petit peuple martyr, a écrit dans son chef-d'œuvre "Évangeline":

"Ni verroux, ni loquets  
Ne fermaient dans la nuit, leur modeste demeure.  
Et la porte s'ouvrait, comme l'âme, à toute heure.  
Là le riche était pauvre en son honnêteté,  
Et le pauvre ignorait ce qu'est la pauvreté." (3)

(Traduction de P. Lemay.)

M. Rameau traduit un autre passage: "Les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme la neige, ornées de leur jupon rouge, bleu et vert, se tenaient assises, tournant dans leurs mains la quenouille chargée de chanvre qu'elles filaient pour les métiers, et de l'intérieur, les navettes venaient mêler leur bruit au bourdonnement des roues et aux chansons des jeunes filles." (4)

Si les jeunes Acadiennes du temps jadis aimaient les Jupons aux couleurs écarlates, une fois fabriqués et confectionnés de leurs propres mains, à la mode d'alors, ces Jupons voyaient au moins quatre ou cinq printemps, tandis qu'aujourd'hui, pour être à la **style** ils ne durent que quatre ou cinq semaines. Toutefois, si l'on juge de la valeur de ces étoffes d'après la durée des pantalons de certains bons vieux Acadiens que j'ai eu le bonheur de connaître, quand le soleil de la chaude saison avait mûri ces Jupons de ses rayons ardents, la couleur écarlate primitive devait avoir certaines nuances. Surtout en compagnie, encore que peu versées en lit-

(1) Cité par Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangeline*, appendice No. III.

(2) Rameau, *Une Colonie Féodale*, Tome I.

(3) Page 23, Troisième Edition.

(4) Chapitre XII, Tome second.

térature et en science, certains auteurs rapportent que les Acadiennes de la vieille souche, gardaient rarement le silence. Ont-elles changé depuis? Je vous laisse à formuler une réponse.

\* \* \*

Si l'on a reproché aux rois de France de nous avoir abandonnés au point de vue de la dépense nationale, nous ne saurions trop leur rendre hommage pour les saints missionnaires qui ont su garder pour la France des cœurs généreux et des âmes repentantes pour l'Église catholique.

Les Jésuites, les Capucins, les Pères Pénitents s'y sont tour à tour succédés et dans la dernière partie du XVIIe siècle sont venus s'y joindre les Sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères, pour y continuer leur divin ministère sous la domination anglaise. (1) Autant étaient grande la vénération et la générosité des Acadiens pour le missionnaire, autant se traduisait la paternelle bonté du prêtre envers ces fervents croyants, malgré leur grandeur d'âme et leur rude travail sans découragement, ces disciples du Maître seront tantôt accusés de félonie envers l'Angleterre et tantôt accusés de trahir la France. Pourtant, toujours ils seront des modèles de fidèles sujets à la couronne britannique, quand ils seront sous son autorité, et garderont pour la fille aînée de l'Église un amour de Français.

Permettez-moi de mentionner, à l'honneur de la race canadienne-française, qu'il y eut au nombre de ces évangélisateurs des Canadiens-Français, entr'autres le Père Gaulin, et que les pères Sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères furent introduits au pays d'Évangéline par sa grandeur Mgr de Laval et son auxiliaire Mgr de Saint-Vallier. C'est en vivant cette vie d'humbles paysans que les Acadiens doubleront leur nombre tous les seize ans.

\* \* \*

Revenons maintenant aux gouverneurs anglais de l'Acadie et suivons les péripéties de la passion de ce petit peuple martyr.

A peine était-il au pouvoir que déjà Vetch avait commencé à exercer son autorité de tyran. Les Acadiens voyant qu'ils allaient être maltraités, jugèrent qu'il serait plus prudent pour eux de quitter l'Acadie pour s'éloigner les uns à l'île Saint-Jean, les autres à l'île Royale, au Cap-Breton, celles-ci étant encore possessions françaises. Mais le lieutenant-gouverneur, en perdant ces vaillants défricheurs, allait rester rois sans sujets, aussi défendit-il aux Acadiens d'abandonner leurs habitations. Le traité de paix

(1) Abbé Casgrain. Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions Étrangères en Acadie.

de 1713 dont nous avons lu les articles touchant l'Acadie et qui permettait aux habitants de transporter leurs pénates où bon leur semblerait, ne fit pas broncher, dans ses décisions, le représentant de la reine Anne en Acadie.

Une réclamation fut envoyée au gouverneur de Louisbourg, M. de St-Ovide. Celui-ci envoya deux représentants au Port Royal demandant justice pour ses co-religionnaires, tout en rappelant à la mémoire du gouverneur que les Acadiens avaient droit de sortir des possessions anglaises avec leurs mobiliers. Vetch les reçut poliment, faisant des simulacres de libéralité mais finit par ne pas respecter le traité d'Utrecht. Il fallait d'après lui un nouvel édit de la reine à ce sujet. Lui aussi, comme le Kaiser, n'a vu dans la signature des représentants de l'autorité souveraine, qu'un chiffon de papier. Les malheureux Acadiens qui s'étaient déjà fabriqué des chaloupes pour dire adieu à leur berceau durent manger la sauce telle que préparée par le gouverneur et attendre encore.

Vetch eut pour successeur Nicholson qui, tout d'abord parut plus doux que son prédécesseur, mais qui usa des mêmes prétendus droits.

Au printemps de 1715, les Acadiens croyant obtenir justice sous le nouveau gouverneur n'ensemencèrent pas leur terre. Écoutons parler Vetch dans une lettre aux lords de commerce: "Comme la saison avance, à moins que des ordres prompts ne soient expédiés les habitants vont émigrer avec leurs troupeaux et leurs effets au Cap Breton, ce qui va dépouiller et ruiner entièrement la Nouvelle-Ecosse et en même temps faire du Cap Breton une colonie populeuse et bien pourvue, entreprise que plusieurs années de grandes dépenses n'accompliraient pas, si on la faisait directement de France". (1)

A l'avènement du roi George Ier le Gouverneur Caulfield voulu faire prendre aux Acadiens le serment d'allégeance que voici: "Je promets sincèrement et jure que je veux être fidèle et tenir une véritable allégeance à sa majesté le roi George. Que Dieu me soit en aide".(2)

Ceux qui signèrent, et il y en eut beaucoup, ne signèrent qu'avec la restriction en marge: "Je ne jure jamais les armes contre la France et ses alliés et qu'ils seraient libres de sortir de la péninsule à n'importe quel moment avec leurs bestiaux.

(1) Casgrain. Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 52

(2) Abbé Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, pp. 53.

Doucet, Philipps, Armstrong gouverneurs à leur tour furent de semblables **quidams**. Une expression vulgaire, d'odeur nauséabonde, vous dirait à quelle famille ils appartenaient, mais je préfère ne pas la mentionner, par respect de ceux qui me liront. C'est d'eux que l'on pourrait dire sans se tromper: " Plus ça change, plus c'est la même chose." Tous, ils furent des protestants fanatiques et si d'aucuns ont semblé plus doux ce fut pour donner le baiser de Judas. Le traité d'Utrecht accordait le libre exercice de la religion, pourtant nous voyons Mascarène, un huguenot français devenu gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, interdire aux prêtres de célébrer le saint sacrifice et d'entendre les confessions. Il serra d'autant plus la vis qu'il connaissait parfaitement la langue française.

Il est donc prouvé que les six premiers gouverneurs que nous avons nommés ont empêché catégoriquement les Acadiens de quitter la Nouvelle-Ecosse et attenté à la liberté religieuse.

Vous allez me demander: Pourquoi ne se révoltèrent-ils point?" Ce furent les missionnaires qui leur prêchèrent la soumission. Hélas! combien cruellement ils vont souffrir pour avoir obéi.

\* \* \*

Au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 la population acadienne s'élevait à une quinzaine de mille âmes. A ce moment il n'y avait avec le gouverneur que quelques cents soldats anglais. Au chant d'hymnes nationaux français, il eût été facile pour les Acadiens de réclamer leurs droits par la force, mais ils patientaient toujours. Les gouverneurs, malgré leur indépendance, sentaient que se serait tôt fait de la domination anglaise si la population se révoltait.

L'un d'eux, Mascarène l'a écrit en toutes lettres: "C'est au refus des habitants français de prendre les armes contre nous que nous devons la conservation de la Nouvelle-Ecosse." (1)

Avec Cornwallis se réalise le projet d'établir une petite colonie anglaise en Nouvelle-Ecosse. En 1749 deux mille cinq cent-soixante personnes sont débarquées à Chiboucton pour fonder Halifax.

Jusqu'ici les Acadiens n'ont pu sortir de l'Acadie comme ils en avaient le droit, mais non plus ils n'ont signé le serment d'allégeance sans restriction. Ils tenaient sans doute fort peu à s'éloigner

(1) Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 83.

à cette époque, de leurs terres auxquelles ils étaient de plus en plus riviés par l'accroissement de leurs bestiaux et l'augmentation de leurs familles.

A partir de cette date, l'histoire des Acadiens ne "s'écrit qu'avec des larmes" a dit l'abbé Casgrain.

Cornwallis exigea un serment d'allégeance sans réserve, les obligeant par là à prendre les armes contre la France, eux qui deux ans auparavant avaient refusé de s'allier aux Français pour reconquérir la Nouvelle-Ecosse et cela parce qu'ils avaient donné leur parole de fidélité. C'est alors que les missionnaires conseillèrent aux habitants de venir s'établir au Canada, mais pour arriver au Canada il fallait commencer par sortir de la Nouvelle-Ecosse. Ils en firent la demande au gouverneur et celui-ci de répondre que quand la paix existerait entre les deux mères patries, des passeports leur seraient accordés, mais que pour le moment il leur fallait rester sur leurs habitations.

L'ambassadeur de France à Londres fit une réclamation auprès du roi d'Angleterre, mais celui-ci ne voulut pas y accéder déclarant que ces sujets étaient utiles à la colonie. Plus tard quand les autorités anglaises apprirent la prise de Beauséjour par Monckton avec le projet vaguement expliqué de la future déportation des Acadiens, un édit royal fut envoyé au gouverneur lui indiquant de traiter bien loyalement ces utiles sujets.

Nous allons voir comment ces conseils de l'autorité suprême vont être suivis.

Le successeur de Cornwallis, un nommé Hopson, se montra plus humain envers les Acadiens.

Nous arrivons au gouverneur Lawrence, de sinistre mémoire, qui, avec son conseil et le gouverneur Shirley du Massachusetts, a ourdi le plan infernal de la déportation des Acadiens. Un missionnaire, M. l'abbé Daudin, cité par Casgrain dans "Un Pèlerinage au pays d'Évangéline" nous décrit la situation d'alors. (1)

"Depuis le mois d'octobre 1754, le gouvernement anglais a fait entrevoir aux habitants de l'Acadie en la Nouvelle-Ecosse une conduite bien différente de celle qu'on avait tenue envers eux jusqu'alors, ce qui donna occasion de soupçonner quelque chose de sinistre, et, en effet, ils ne se sont point trompés, on ne répondait plus à leurs requêtes, on ne rendait plus de justice; pour un oui ou un non, la prison servait de réponse, on ne parlait aux habitants que

(1) Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 102.

pour leur annoncer leur désastre futur et prochain, on leur disait qu'on les ferait esclaves, qu'on les disperserait comme les Irlandais; bref tout leur annonçait la destruction de leur nation; on ne parlait que de brûler les maisons et de ravager les campagnes".

"Cependant les habitants ne se sont point découragés, et ont cultivé mieux que jamais leurs terres; les plus abondantes moissons qu'on ait jamais vues dans le pays le prouvent assez; ils n'ont eu recours qu'à la prière, qui est la seule arme qu'ils aient employée contre les anglais". La continuation de cette lettre nous apprend qu'après la prise de Beauséjour par Monckton, un ordre fut donné au commandant de Pigiquit (aujourd'hui Winsor) d'enlever les armes aux habitants.

Savez-vous de quelle manière ceci fut fait? Les soldats allèrent deux par deux, demander l'hospitalité, vertu dominante des Acadiens, pour la nuit, et quand tout le monde fut plongé dans un profond sommeil, l'on s'empara des fusils et des cornes de poudre des habitants pour les envoyer au Fort de Pigiquit. Les armes dont on ne put s'emparer de cette manière furent demandées sans délai sous peine grave. Après cette manière barbare et lâche d'accomplir les choses, une centaine de délégués furent requis à Halifax de la part du gouverneur.

Lawrence leur dit, à leur arrivée, qu'il ne voulait comme réponse à la question qu'un oui ou un non.—"Voulez-vous ou ne voulez-vous pas prêter serment au roy de la Grande-Bretagne de prendre les armes contre le roy de France son ennemi?—Tous de répondre unanimement:—Non.

Les cent délégués furent aussitôt exilés sur une petite île près du havre d'Halifax. Là, Lawrence leur demanda s'ils étaient sincères dans leurs réponses. L'un d'eux lui répondit d'un ton fier et la tête haute qu'ils persistaient à se déclarer neutres, qu'ils avaient Dieu pour eux et que cela leur suffisait. Lawrence brandit son épée et lui dit: "Insolent, tu mérites que je te passe mon épée au travers du corps." L'habitant lui présenta la poitrine en s'approchant de lui, et lui dit: "Frappez, monsieur, si vous l'osez, je serai le premier martyr de la bande; vous pouvez bien tuer mon corps mais vous ne tuerez pas mon âme." (1) Les premiers chrétiens ne répondaient pas autrement aux cruels empereurs romains. Murray commandant du fort Edward écrivait à Winslow représentant de Lawrence. Vous savez que nos soldats

(1) Casgrin, Pèlerinage au pays d'Évangéline, page 105.

détestent les Acadiens et que s'ils peuvent seulement trouver un prétexte pour les tuer, ils les tueront. (*Journal de Winslow, cité par l'abbé Casgrain*). Il ne faut pas oublier que la nature rebelle des Anglo-Américains était excitée par la défaite de Braddock par les Canadiens-Français quelques semaines auparavant.

\* \* \*

Le 2 septembre 1755, époque où les habitants venaient de terminer leurs récoltes, Winslow rédigea une sommation, obligeant les Acadiens de Grand-Pré, y compris les garçons de dix ans jusqu'aux vieillards, de se rendre à l'église paroissiale le vendredi à 3 heures pour y entendre, selon la sommation, les ordonnances de sa Majesté "A trois heures précises, nous dit l'abbé Casgrain, quatre cent-dix-huit Acadiens de tout âge étaient réunis dans l'église. Quand les derniers furent entrés, les portes fermées et gardées, et le commandant accompagné de quelques officiers, vint se placer debout dans le chœur, devant une table sur laquelle il posa ses instructions et l'adresse qu'il avait à lire."—Messieurs, dit-il, j'ai reçu de son Excellence le Gouverneur Lawrence les instructions du roi, que j'ai entre les mains. C'est par ses ordres que vous êtes assemblés pour entendre la résolution finale de sa Majesté concernant les habitants français de cette sienne province, la Nouvelle-Ecosse, où depuis près d'un demi siècle vous avez été traités avec plus d'indulgence que quiconque de ses sujets dans n'importe quelle partie de ses Etats. Vous savez mieux que tout autre, quel usage vous en avez fait."(1)

Il est à se demander comment ont été servis les citoyens des autres Etats si les Acadiens ont été les mieux traités.

Plus loin il dit: "Je vais vous faire connaître les instructions et les ordres de sa Majesté qui sont que vos terres et vos maisons et votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes soient confisqués par la couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos objets de ménage et que vous-mêmes vous devez être transportés hors de cette province." Après avoir déclaré ces malheureux prisonniers du roi, Winslow ajoutait: "J'espère que dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles et un peuple paisible et heureux."

Est-ce possible de décrire les soupirs que durent pousser en ce moment nos nobles ancêtres? La chose se ressent mieux qu'elle ne peut s'exprimer. Une semblable proclamation avait été lue à

(1) Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 119.

Piquit et le même succès obtenu. En même temps qu'il donnait à Winslow le document que nous avons lu, Lawrence chargeait Moyise de les Derniers, dont nous avons dit un mot précédemment, d'aller s'emparer des plus beaux chevaux que possédaient les Acadiens, afin de servir à l'usage personnel du gouverneur.

Nous avons laissé tout ce que la population de Grand-Pré comptait d'hommes et de garçons emprisonnés dans leur église où si souvent ils avaient contemplé la passion de Jésus et la cruauté de ses bourreaux. Eux aussi demandaient à Dieu le Père de détourner leur calice d'amertume.

Du 5 septembre plusieurs jours s'écouleront avant le départ de la flotille américaine. Les sanglots n'étaient pas moins amers aux foyers où les femmes, avec leurs jeunes enfants et les vieilles grand'mères, attendaient tout comme leurs maris, la suite de ces tristes événements.

Voici le texte de la requête adressée à Winslow pendant leur détention. Ce texte, en même temps qu'il fait connaître les sentiments élevés de ces paisibles citoyens, démontre la fausseté des accusations d'ignorance prononcées contre eux à maintes reprises. Ce n'est pas le travail d'un missionnaire; les prêtres ayant été faits prisonniers les premiers, à l'exception du Père Le Guerne qui s'était réfugié avec ses paroissiens dans les bois de Cocagne et du Père Desenclaves éloigné du côté de Pohomkou.

"A la vue, disaient-ils, des maux qui semblent nous menacer de tous côtés, nous sommes obligés de réclamer votre protection et de vous prier d'intercéder auprès de sa Majesté, afin qu'elle ait égard à ceux d'entre nous qui ont inviolablement gardé la fidélité et la soumission promises à sa Majesté et comme vous nous avez donné à entendre que le roi a ordonné de nous transporter hors de cette province, nous vous supplions, que s'il nous faut abandonner nos propriétés, il nous soit au moins permis d'aller dans les endroits où nous trouverons des compatriotes, le tout à nos propres frais; et qu'il nous soit accordé un temps convenable pour cela, d'autant plus que par ce moyen, nous pourrions conserver notre religion, que nous avons profondément à cœur et pour laquelle nous sommes contents de sacrifier nos biens." (1)

Les pauvres Acadiens! plus ils se démontraient innocents, moins ils étaient reconnus loyaux.

(1) Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 130.

\* \* \*

Le 10 septembre, au milieu de supplications, de larmes, de soupirs et de gémissements se commença l'embarquement de cette cargaison humaine. Ce furent les jeunes garçons qui, les premiers, se virent arracher à leurs mères pour être entassés sur de fragiles navires. Leurs pères devaient les suivre mais pour être placés dans une barque voisine.

C'est dans cette scène tragique que, se saisissant par leurs vêtements, les fiancés disaient adieu à leur bien-aimée, que les jeunes filles abandonnaient leurs familles et que époux et épouses se donnaient un dernier baiser.

C'est ainsi, la baïonnette aux talons, que furent conduits vers le rivage au delà de cinq mille Acadiens pour y être entassés dans les cales des petites barques américaines. Chacun d'eux comme l'Exilé, pouvait se demander :

"Où vont ces nuages que chasse la tempête ? elle me chasse comme eux, et qu'importe où ! L'exilé partout est seul." [La mennais.]

Pour combler leur malheur, ces proscrits voyaient disparaître à l'horizon leur beau village de Grand-Pré que les flammes finissaient de dévorer. La brise froide de l'automne disposait maintenant du sort de toute la nation acadienne. Quelque triste et quelque cruel que leur fût ce bannissement, comme les légendaires pêcheurs bretons, les Acadiens espéraient une dernière grâce du ciel : celle de mourrir en la terre bénie d'Acadie.

Hélas ! en parlant de mort il faut distinguer, car morts au bonheur de la terre, ils le sont déjà ; le cantique qu'ils chantaient au murmure des flots, nous le prouvent bien.

"Faux plaisirs, vains honneurs, biens frivoles,  
Écoutez aujourd'hui nos adieux.  
Trop longtemps vous fûtes nos idoles ;  
Trop longtemps vous charmâtes nos yeux,  
Loin de nous la futile espérance  
De trouver en vous notre bonheur !  
Avec vous, heureux en apparence,  
Nous portions le chagrin dans le cœur". (1)

Après avoir été ballottés par la furie des vagues pendant des semaines, plusieurs membres de ces familles disloquées ont péri de froid, de faim et de misère. D'autres ont mis fin à leur malheur en sombrant dans l'abîme. D'autres cependant, malgré leurs douleurs multiples ont survécu pour aborder sur des rives étrangères.

(1) Feuille conservée au British Museum. Cité par Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 137.

Si le grand nombre s'est soumis aux capitaines anglo-américains, certains vieux marins, capitaines de goélettes eux-mêmes, ont rendu inactifs plusieurs de leurs bourreaux, et ensuite ont fait voile, les uns vers la baie Française, les autres vers le Canada. M. L.-U. Fontaine, d'origine acadienne, nous dit : "Un Acadien du nom de Beaulieu, ancien capitaine de vaisseau, homme d'une force herculéenne assomma d'un vigoureux coup de poing l'insolent anglais. Ce fut le signe de la révolte. Au bout de quelques minutes, disent les héros de cette tragédie, tous les protestants étaient incapables de faire le moindre mal." (1)

Ce fut sur les rives des colonies anglaises qu'abordèrent les vaisseaux chargés de "papistes exécrés" comme on les nommait dans ces régions.

Si l'embarquement à Grand-Pré fut tragique, le débarquement aux endroits où il se fit surpasse en scènes désolantes, tout ce que nous apprend l'histoire de peuples civilisés. Comme rien n'avait été préparé pour les recevoir, il fallait attendre les délibérations de la législature avant qu'un seul mit pied à terre. Pendant ce temps les Acadiens mourraient de faim et de misère dans le fond des cales.

D'après l'abbé Casgrain "Deux mille avaient dû être débarqués à Boston, trois cents à Philadelphie, deux mille au Maryland, mille en Virginie, cinq cents dans la Caroline du Nord, mille cent dans la Caroline du Sud et quatre cents en Georgie". (2) chacun de ces états adressa de vives protestations à Lawrence. Quand la chambre du Massachusetts eut légiféré, l'on distribua ces "French Neutrals" partout dans la petite colonie, mais pour être serviteurs de messieurs les Anglais.

Voici un passage de M. le sénateur Poirier qui nous rappelle les litanies de la bonne mort : "Quand ils étaient à bout de force et de courage; quand leurs pieds meurtris ne pouvaient plus les porter; que le froid et l'hiver avaient glacé leurs membres amaigris, et le désespoir brisé les ressorts de leur âme, ces mères désespérées, ces orphelins, ces vieillards, ces hommes forts, vaincus par la faim et la douleur, tombaient d'inanition dans les granges et les hangars qu'on leur avait donnés pour refuges; quelquefois sur le sol gelé ou dans la neige, ils mourraient en invoquant la mère

(1) L. U. Fontaine, *Voyage du Sieur de Diéreville en Acadie, 1699.*

(2) Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 154.

des Douleurs, leur Patronne, et en béniissant Dieu crucifié. Aueune parole de malédiction ne sortit jamais de leur bouche." (3)

Pendant ce temps, les Canadiens continuaient les grandes luttes sur la frontière et comme les Américains n'étaient pas les vainqueurs, ils se vengeaient sur les Acadiens, leurs prisonniers. Après un certain temps, l'entrée des villes leur fut interdite par un acte de la législature dont le texte se terminait ainsi: "S'ils sont pris en dehors des limites à eux assignés, ils seront pour une première offense passibles d'emprisonnement; s'ils sont pris en faute une seconde fois, ils paieront une amende n'excédant pas dix shillings ou seront, hommes et femmes, fouettés publiquement jusqu'à dix coups de fouet chacun." (4)

En Georgie, la charte ne permettait pas aux catholiques de s'y établir d'une manière permanente, mais, comme l'hiver était déjà commencé au moment où les Acadiens arrivèrent, on les cantonna dans la colonie pour la rude saison.

Pendant l'hiver, ils se construisirent des bateaux sur lesquels ils pourraient, au printemps, regagner les rives de l'Acadie. Après de longs jours d'efforts héroïques et d'une persévérance sans égale, les uns parvinrent à atteindre New-York, les autres le Massachusetts et d'autres enfin les côtes du fleuve Saint-Jean. Lawrence apprenant le retour de ces infortunés leur fit reprendre le chemin de l'exil.

En Louisiane, les uns, arrivèrent après de longues pérégrinations à travers les différents Etats; d'autres vinrent directement de la Nouvelle Ecosse d'où ils s'étaient vus chassés une deuxième fois; un grand nombre de ces malheureux y ont établi leurs demeures et fondé des villages considérables, auxquels ils ont donné les noms bien aimés des hameaux de la patrie perdue. Tels: Saint-Jacques, l'Assomption, etc., Un descendant de ces réfugiés acadiens, M. Alexandre Mouton, est devenu membre du Sénat de Washington et plus tard gouverneur de la Louisiane.

M. l'abbé Casgrain, dont le nom devrait être écrit en lettre d'or dans tous les foyers acadiens, a visité lui-même ces familles louisianaises, avant d'écrire son "*Pèlerinage au Pays d'Evangeline*," et il nous dit dans son chef-d'œuvre couronné par l'Académie Française: "Je les ai trouvés (les familles) les mêmes aux Attakapas qu'au bord du Mississipi. L'habitant actuel de Péticoudiac et de

(3) Eplode du grand dérangement, p. 130.

(4) Ibid, p. 133.

la baie Sainte-Marie reconnaît son accent et ses coutumes. Au village de Thibodeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipodi arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette comme au temps de Port Royal et de la Grand-Pré. La robe noire du prêtre se rendant à la sacristie pour chanter l'office divin, rappelait les missionnaires de Piquit, de Beauséjour, ou du Cap de Sable". C'est dire qu'aujourd'hui les Acadiens de la Louisiane gardent encore vivace le souvenir des aïeux et des coutumes ancestrales.

Pendant mes recherches dans les différentes œuvres qui ont été écrites sur les Acadiens, j'ai tombé sur un fascicule contenant un extrait des "Memoirs of the Historical Society of Pennsylvania" intitulé: *French Neutrals in Pennsylvania*, par William Reed. Je pensais avoir fait une trouvaille, mais en ouvrant *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline* au chapitre traitant des Acadiens en Pennsylvanie, j'ai bientôt vu que ce travail historique n'avait pas échappé à l'œil scrutateur de l'abbé Casgrain.

Toutefois la satisfaction personnelle est plus grande et plus complète quand on peut se rendre aux sources mêmes, et toujours la vérité historique exige des preuves évidentes des avancés sur l'histoire, qu'elle qu'elle soit. Il semble cependant que lorsqu'il s'agit du témoignage de l'abbé Casgrain la vérité historique est par là même établie.

Dans une préface d'une édition d'Évangéline, publiée à Londres, en 1853, l'annotateur disait que quand les Acadiens au nombre d'un mille, furent arrivés à Philadelphie, le gouvernement de la colonie ne voulant pas se charger de leur maintien, proposa de les vendre comme esclaves, mais que les réfugiés indignés protestèrent énergiquement alléguant qu'ils étaient prisonniers de guerre.

A la lecture de ces assertions signalées depuis par Casgrain et bien d'autres écrivains, et qui sont de nature à faire rougir toute personne de la Pensylvanie, M. W. Reed a voulu disculper ses compatriotes en invoquant les croyances superstitieuses des Puritains fanatiques d'alors. Si dans son plaidoyer l'auteur ne réussit pas à établir la fausseté de ces accusations, il nous fait connaître, à notre avantage, l'étroitesse d'esprit de ces protestants bornés et la grandeur d'âme des réfugiés acadiens. Pour les habitants de Philadelphie, Papiste et Sauvage étaient synonymes. En parlant des Sau-

(1) Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 158

vages, l'auteur déjà mentionné nous dit que l'on redoutait plus la férocité des Sauvages que celle de n'importe qu'elle bête fauve; la conclusion logique à tirer n'est-elle pas que les Acadiens considérés sur un même pied que les Indiens, devaient être, comme ils l'ont été, traités en bêtes de somme.

Pourtant après les combats entre Français et Anglais à Washington en 1756, on trouvait sur les soldats tombés les instructions de cette nature: "Le Sieur Donville employera tous ses talents et tout son crédit à empêcher les Sauvages d'user d'aucune cruauté sur ceux qui tomberont entre leurs mains".

Nous avons déjà lu quelques requêtes des Acadiens demandant justice au nom de l'humanité. Il serait intéressant de lire celle que Jean-Baptiste Galerne présenta à l'Assemblée de la Pensylvanie en 1756. Quelque suppliante et pathétique que nous semble cette pièce, le gouvernement provincial n'y prêta aucune attention. Ici, comme à Boston, la maladie vint éclater et éclaircir les rangs des exilés. Dans une des requêtes adressées à l'Assemblée il est triste de lire que "des familles avaient été plusieurs semaines de suite sans voir ni pain, ni viande, et qu'un certain nombre d'entre eux avait été forcés de piller et de voler dans les rues de la ville pour ne pas mourir de faim". Les autorités voyant mourir les plus âgés voulurent s'emparer des enfants pour, disaient-ils, leur apprendre à gagner leur vie. Voici ce qu'en dit l'abbé Casgrain.

"De toutes les mesures prises à l'égard des Acadiens, cet acte de rigueur fut celui qui leur parut le plus odieux et qui souleva leurs plus énergiques protestations. Aussi les remontrances qu'ils adressèrent à cette occasion sont-elles ce qu'on trouve de mieux élaboré et de plus pressant dans toutes leurs requêtes. Cette requête se terminait comme toutes les précédentes, par une prière où ils demandaient la délivrance de leur captivité, prière qui, hélas! ne devait être entendue que par l'Ange de la Mort."<sup>(1)</sup>

Pendant une douzaine d'années les Acadiens ont ainsi souffert des traitements inhumains conçus par un fanatisme effréné. C'est sur la rue des Pins—que ne fût-ce l'Avenue des Pins de Montréal!—que petit à petit ces descendants français quittaient cette terre de malheur pour aller recevoir la récompense des justes.

La dernière fois qu'il en est question dans les Archives de la Pensylvanie ce n'est pas dans le récit d'un acte de générosité

(1) Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 182.

envers eux; c'est dans le rapport de l'Assemblée de 1766, où nous lisons la requête d'un entrepreneur-charpentier réclamant de la législature le juste prix pour la fabrication d'une quinzaine de cercueils qui avaient reçu les restes de ces infortunés. (1) C'est dans le petit cimetière de Potter's Field qu'ils dorment leur dernier sommeil. En remplacement des petites croix de bois qui ont indiqué longtemps ces poussières humaines, on eût pu inscrire sur un monument l'épigramme du poète anglais:

"He asked for bread and he received a stone". (2)

Si ces "enfants de la douleur" comme les appelle Rameau de Saint-Père, furent maltraités en la Caroline du Sud, ils le furent davantage en la Caroline du Nord. Après les avoir dépouillés des passeports qu'ils avaient obtenus d'autres États, les autorités locales les firent emprisonner.

En Virginie, on refusa de recevoir les proscrits qui voulurent y aborder; quinze cents furent transportés en Angleterre, où ils durent subir pendant six ou sept ans les traitements plus ou moins sympathiques que l'on donnait en ces temps aux prisonniers de guerre. A ce nombre vint s'y joindre quelques familles de différentes parties des États déjà mentionnés.

Ce fut en 1762 que sonna pour eux l'heure de la délivrance quand le duc de Nivernais envoya son secrétaire M. de la Rochette, pour faire transporter en France ces confesseurs de la foi. Un mémoire de ce dernier nous fait connaître leur état à ce moment.

"..... Les larmes succédèrent à ces premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sanglotter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent; ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir." (3)

Malgré l'instance de M. de la Rochette auprès d'eux, plusieurs Acadiens ne voulurent pas croire à de telles promesses de délivrance et préférèrent rester dans les villes anglaises. Voici les quelques motifs qu'en donne ce mémoire:

1° Leurs frères qui furent transportés en France au commencement de la guerre y restèrent plusieurs mois, sans recevoir

(1) William Reed, Acadian exiles.

(2) A la mort de Samuel Butler.

(3) Mémoire de M. de la Rochette, cité par Casgrain, Pèlerinage au pays d'Évangéline, p. 188.

aucun secours, et ils craignaient d'éprouver le même sort en arrivant dans le royaume.

2° Ils se flattent toujours de retourner en Acadie et d'y jouir du libre exercice de leur religion, sous la protection du roi. Ceux mêmes qui sont en France, à Boulogne, à Saint-Malo et à Rochefort, persistent dans cette opinion, et l'ont même écrit aux Acadiens en Angleterre.

3° Ils craignent que le roi n'abandonne leurs frères dispersés dans les Colonies anglaises de l'Amérique; et ceux là forment le plus grand nombre. étant plus de dix mille qui meurent de faim". (1)

Le principal avocat des Acadiens auprès du roi de France fut le vénérable abbé Le Loutre. Du fond de sa prison dans l'île de Jersey où il fut détenu pendant huit ans, ce missionnaire ne cessait de demander justice au souverain français pour un peuple innocent. Aussitôt qu'il eut obtenu sa liberté il redoubla ses efforts d'antan et sacrifia le reste de sa vie à établir les Acadiens "dans le Poitou, dans le Berry et à Belle-Ile-en-mer."

En 1765 l'abbé Le Loutre débarquait à Belle-Isle-en-Mer pour y établir soixante dix-huit familles acadiennes dans quatre différentes paroisses: Le Palais, Bangor, Lauzon et Lœmaria. Toujours sur les instances de l'abbé Le Loutre, le roi fit bâtir une maison pour chaque famille et dota chacune d'elle d'un cheval, d'une vache, de trois brebis et d'une somme de quatre cents livres. Deux ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1767, les États de Bretagne dont dépendait Belle-Isle, ordonnaient aux chefs de familles de faire des dépositions assermentées devant leur curé respectif et le procureur du roi, afin de faire connaître leur généalogie et leur filiation.

Encore aujourd'hui, ces états généalogiques se retrouvent dans les registres des paroisses ci-haut mentionnées. L'abbé Casgrain les a tous fait copier et après les avoir consultés, les a passés à M. Rameau qui en a fait une sérieuse étude. Ces manuscrits sont très précieux, non seulement parce qu'ils nous font savoir d'où venaient ces déclarants, mais aussi parce qu'ils nous apprennent les pérégrinations, en Amérique et en Angleterre, des différents membres de ces mêmes familles.

Vous seriez peut-être surpris de trouver des petits cousins au nombre de ces Acadiens, car ces noms nous sont bien familiers: Le

(1) (Archives des affaires étrangères à Paris, cité par Casgrain.)

- Blanc, Mélançon, Granger, Babin, Richard, Trahan, Hébert, Poirier, Thériot, Boudrot, Doucet, Landry, Aucoin, etc.

M. Edouard Richard a fortement puisé dans ces documents pour la préparation de son œuvre *Acadia*.

Avant de passer outre lisons ces trois paragraphes de M. Rameau qui terminent les "Documents Inédits" sur l'Acadie publiés par "Le Canada Français".

"Nous parvenons au terme de ces laborieuses recherches. Les quinze familles que nous venons de signaler ne sont probablement pas les seules qui puissent remonter jusqu'au premier temps de l'histoire acadienne, mais ce sont les seules jusqu'à présent sur lesquelles nous ayons pu réunir des documents, ou tout au moins des présomptions assez graves pour appuyer l'ancienneté de leur origine.

"Il y en a plusieurs autres qui certainement sont établis depuis fort longtemps dans la contrée. Nous pouvons citer par exemple les noms suivants: Aucoin, Guertin, Boudrot, Commeaux, Godin, Châtillon, Terrien, Brun, Hébert, Landry, Bourc, Toutes ces familles paraissent être très anciennes, surtout les trois dernières; peut-être découvrira-t-on ultérieurement des pièces qui établiront l'époque de leur immigration. Mais jusqu'à présent rien ne l'indique d'une manière déterminée.

"Nous ferons remarquer en terminant, qu'en observant avec soin, l'histoire de ces immigrations primitives, il semble que plusieurs de ces immigrants ne sont pas venus isolément et fortuitement: ainsi, après la mort de Razilly, certain détails indiquent que Goudet, Blanchard, Poirier, et peut-être Guérin vinrent ensemble et avaient eu des relations antérieures à leur départ; il en est de même pour Doucet, Dougast, Trahan, Bourgeois et peut être Hébert qui vinrent avec d'Aulnay après son premier voyage en France; on peut même faire des remarques analogues sur des familles qui arrivèrent postérieurement en Acadie." (1)

Nous avons suivi les Acadiens qui furent déportés dans les différentes colonies américaines, en Angleterre et en France. Revenons, vers les rives de l'Acadie pour y étudier ce qui s'est passé après le Grand Déangement. Malgré tous les moyens lâches et inhumains dont s'étaient servi les Anglais pour détruire la race acadienne jusque dans ses racines, une assez grand nombre de familles s'étaient réfugiées aux Rivières Chipondy, Piticoudiac, et

(1) Documents Inédits, Canada Français, Vol. II p. 149, 203.

Mémramcook, sous la protection de M. de Boishébert, ainsi que dans les bois de Port Royal. Vers la fin de l'automne 1755 nous dit un mémoire de l'abbé Le Guerne, il y avait environ deux cent-cinquante familles placées dans ces régions. Pendant presque deux ans ces braves Français combattirent continuellement contre les incursions répétées d'Anglais. Un certain Daniel, de nationalité Suisse qui vivait avec les Acadiens depuis des années, alla à plusieurs reprises dévoiler aux anglais les desseins de M. de Boishébert.

En janvier 1755 un navire chargé de trente-deux familles venant de Port Royal arriva à la Rivière St-Jean. L'équipage de huit anglais dû céder sa place aux vieux marins acadiens.

Voyant le danger auquel le reste de ce petit peuple était exposé, M. de Boishébert, commandant français, et M. Le Guerne, missionnaire, s'efforcèrent de faire passer le plus grand nombre possible de familles à l'Isle St-Jean qui se trouvait sous la domination française. "Nous travaillons donc présentement, dit M. Le Guerne dans une lettre à l'évêque de Québec, à faire sauver ces pauvres Acadiens qui n'ont point voulu se rendre à l'Anglais. Le nombre à la vérité en est peu considérable et encore sont-ils dispersés, dans les situations des plus fâcheuses. Mais ils sont Français et ils coûtent cher à Jésus-Christ. Voilà les motifs suffisants pour ne point les abandonner." (1)

C'est vers le mois d'août 1757 que M. l'abbé Le Guerne quittait ces rives désertes pour revenir à Québec et ensuite aller desservir des Acadiens dans l'Isle d'Orléans et y finir ses jours. La même année, la garnison française évacua l'ancienne Acadie. Quelques familles étaient demeurées dans la seigneurie des d'Entremont mais elles aussi devaient plus tard subir le fer du dévastateur. Plusieurs préférèrent passer au Canada que de traverser à l'Isle St-Jean et selon le témoignage de M. Placide Gaudet, quinze cents arrivèrent à Québec. (2) Ceux qui restèrent sur les frontières du Nouveau-Brunswick actuel allèrent demander au Colonel Frye, du Fort Cumberland, à quelle condition ils seraient acceptés en Nouvelle-Ecosse. La question fut résolue par Lawrence qui leur promit de subvenir à leur besoin mais qui les expédia à leur tour soit en France, soit en Angleterre.

(1) Documents inédits, Canada Français, Vol. II, p. 153.

(2) Généalogie des Acadiens avec documents dans le Rapport des Archives Canadiennes de 1905.

Le bannissement en groupe de ces malheureux en 1755 n'avait pas rassasié l'appétit déréglé des persécuteurs échauffés; quand les Acadiens commencèrent à revenir de l'exil, Belcher, proche parent de Belcher qui avait contribué à maltraiter les Acadiens en Pennsylvanie, fit embarquer pour le Massachusetts une nouvelle cargaison de ces enfants **assueti dolori**.

\*\*\*

L'Isle St-Jean que les Français commencèrent à coloniser après le traité d'Utrecht en 1715 comptait près de six milles habitants, selon l'abbé Casgrain, lors de la prise de Louisbourg en 1758. (1) Le centre principal était Port-Lajoie, aujourd'hui Charlottetown. Il y avait aussi d'autres villages florissants tels que Pointe-au-Prince, St-Pierre et Malpeque. C'est peut-être sur l'Isle St-Jean que le sol est le plus riche au Canada. Les revenus de la ferme étaient assez considérables pour alimenter non-seulement sa population mais aussi la garnison française de Louisbourg.

A la suite de la chute de Louisbourg, les conquérants, conduits par lord Rolis, vinrent s'abattre sur cette île et après avoir ravagé les habitations et enlevé les bestiaux, ils firent subir à ces braves Acadiens le sort qu'avait enduré les habitants de Grand-Pré quelques années auparavant.

Cet enlèvement de toute une population fut plus triste encore que celui de 1755, si l'on en juge d'après quelques documents. Un très grand nombre dût périr en mer, grâce aux navires pourris dans lesquels ils avaient été déposés. Les vaisseaux qui ne sombrèrent pas furent conduits dans les ports de France. M. l'abbé Casgrain dans son volume *Une Seconde Acadie* a raconté, avec beaucoup d'intérêt l'histoire glorieuse de ce groupe d'Acadiens, livré à la fureur d'un peuple vainqueur. Plusieurs familles, cependant, purent échapper aux griffes du lion envahisseur en traversant, les uns aux îles de la Madeleine, d'autres sur les côtes nord du Cap-Breton, pour y peupler Cheticamp, petit coin de terre qui m'a donné le jour, et d'autres enfin en naviguant vers les îles Saint-Pierre et Miquelon. On trouve encore aujourd'hui à Saint-Pierre et Miquelon, des noms bien acadiens, tels que: Gauthier, Monton, Vignault et bien d'autres.

Sur les cendres des vieux clochers de leurs aïeux près de quatorze mille Acadiens vivent en paix sur l'île du Prince-Edouard. Une élite d'hommes intelligents et instruits se dévoue pour l'avancement intellectuel de la population française. A tous les ans des

(1) Casgrain, *Une Seconde Acadie*, avant-propos.

congrès pédagogiques ont lieu afin d'y discuter et d'adopter les meilleurs systèmes d'enseignement. Là, comme dans les autres parties de l'Acadie, c'est au clergé qu'est due la conservation de la langue française et des bonnes mœurs de jadis.

M. le sénateur Poirier vient de donner au public une petite brochure qui traite uniquement des Iles de la Madeleine. C'est un récit de voyage sur ces Iles, avec de justes observations sur la vie de ces Acadiens exilés au milieu du golfe Saint-Laurent.

Ce qui a surtout impressionné notre historien acadien lors de son débarquement au Hâvre Aubert, c'est comme il nous le dit, — les "Demoiselles" aux "cœurs de pierre" (ces demoiselles sont deux collines très élevées en forme de mamelon, situées au Hâvre Aubert). J'ai eu, moi aussi, le grand plaisir de visiter les Iles de la Madeleine, qui ont donné le jour à ma chère mère et, chose toute naturelle, vu la grande différence d'âge entre notre distingué sénateur et l'auteur de ce travail, ce qui m'a surtout ému en abordant sur ces rives d'exil, ce furent les demoiselles aux cœurs aimants. Si de simples protubérances volcaniques disent d'excellentes choses à la mémoire des chercheurs, les jeunes Acadiennes qui ont gardé avec leur cœur pur un sourire virginal, laissent entrevoir dans le miroir mélancolique de leurs yeux, au jeune homme de dix-sept printemps, qui sait son histoire, tout un monde de souvenirs, le reflet de trois siècles d'une vie inquiète et de tribulations sans fin.

D'après le recensement de 1911, il y a au delà de six mille cinq cents Acadiens sur les Iles de la Madeleine.

La pêche étant, avec la chasse aux phoques sur les glaces en hiver, l'unique gagne-pain de ces marins, ils peuvent difficilement améliorer leur sort. Comme je l'ai déjà écrit ailleurs, c'est aux Iles de la Madeleine que les Acadiens, pris en groupe, parlent le plus correctement la langue française en Acadie, grâce à l'instruction donnée aux jeunes filles par les sœurs de la congrégation Notre-Dame et son heureuse répercussion dans les familles.

\* \* \*

Après la chute de Louisbourg, plusieurs familles françaises semblent s'être établies à peu de distance de la vieille forteresse. Vers 1770 il y avait plusieurs familles au Port Toulouse (aujourd'hui Petit Saint-Pierre), dix-huit maisons à Arichat, quatre ou cinq à Descousse et quatre au Petit Dégrat.

"Lors de la guerre américaine en 1774 à 75, selon le récit du vieux Fougère d'Arichat, fait à M. Rameau en 1860, ils furent obli-

gés de quitter l'île; il n'y resta que six familles, le reste se sauva à Halifax et de là s'établit en partie à Chezencook; puis à la paix, ils revinrent ici. Les anciens habitants de Port Toulouse ont émigré les uns à Saint-Pierre, les autres à l'Ardoise. A Tracadie (N. E.) dès avant la guerre américaine, il y avait quatre familles: Benoît, Fougère, etc., puis après la guerre, il en vint d'autres, parmi lesquels le père de M. Girouard, revenant du Nouveau-Brunswick. Tout ce monde-là paraît s'être réfugié momentanément à Chezencook. Lui, Fougère, y est resté trois ans; il a vu souvent traîner par des femmes le bois que les hommes menaient à Halifax dans des barques." (1)

Les Acadiens d'Arichat et des environs ont toujours été reconnus par leur bravoure marinière. Il y avait parmi eux plusieurs capitaines de long-cours. Quelques-uns de ces vieux marins sont devenus passablement à l'aise et ont laissé à leurs nombreuses familles des sommes d'argent assez rondelettes. Depuis que les bateaux à vapeur et à pétrole ont remplacé les goëlettes et les grandes barques à voiles, les jeunes gens ont pris le chemin des mines de Sydney ou celui moins recommandable encore, des usines des Etats-Unis. (2) A Arichat seulement la population a déchu de 1901 à 1911 de trente-une personnes et ceci malgré les efforts de leur curé le rév. A. E. Monbourquette, un de nos grands patriotes qui prêchent le retour à la terre. La même chose arrive dans plusieurs autres paroisses. (3)

Au Petit Bras d'Or, près de Sydney Mines, il existe un petit village acadien composé de familles originaires des Iles de la Madeline (4)

Nous avons déjà mentionné la paroisse de Chéticamp du côté Nord du Cap-Breton. En 1782, de souvenance du vieux Fougère d'Arichat, mort il y a quelques années, il n'y avait que deux familles à Chéticamp. Pierre Bois et Joseph Richard. Ces deux familles venaient de Port Toulouse. Dès cette époque, les Jerseyais y faisaient déjà la pêche. Ce Pierre Bois n'a pas dû avoir de garçon, car ce nom n'apparaît pas dans les familles subséquentes. Le rôle des Jerseyais au milieu de cette population serait intéressant à traiter. Je réserve ce développement pour un autre travail. Di-

(1) Rameau, Une Colonie Féodale, Tome II, appendice XIV.

(2) Il y a à peu près 2,000 Acadiens dans le comté de Guysborough desservis à Larry's River, Port Félix, Charles's Cove et à Dover

(3) L'Ardoise, Rivière Bourgeois et Barrachois, dans le comté de Richmond, sont de florissants villages acadiens.

(4) Dans le comté de Cap-Breton, il y'a aussi French Vale qui est en partie français.

sons en passant que pendant un grand nombre d'années, ils ont été ici les seuls marchands à qui les Acadiens vendaient leur poisson, et qu'ils ont réalisé sur ces pêcheurs de gros bénéfices. A ces deux premières familles, sont venues se joindre les Aucoin, les Landry et bien d'autres, pour échapper à la proscription de l'île Saint-Jean.

La pêche et un peu de culture de la terre ont été pour ces habitants, les moyens de subsistance. En 1790 il y avait déjà vingt-six familles d'établies. Ce fut en 1799 qu'ils reçurent un premier prêtre résidant dans la personne de l'abbé Champion, missionnaire français envoyé par Mgr Denaut.

Avec les années se fondèrent les paroisses de Saint-Joseph du Moine et de Magrée. Nous pourrions répéter de la vie intérieure de ces Acadiens du Cap-Breton ce que nous avons déjà dit de celle des habitants de Grand-Pré avant le Grand Dérangement.

Ces trois paroisses, après avoir subi le sort d'un peuple vaincu, constituent aujourd'hui un élément important de la population de l'ancienne île Royale. Des hommes importants ont surgi de ces régions de l'Acadie. Le Rév. Père Chiasson, supérieur du collège Saint-Anne, N.-E., est né à Saint-Joseph du Moine. Il y a aussi un certain nombre d'Acadiens à l'île d'Anticosti sous une tenure seigneuriale, comme aux îles de la Madeleine d'ailleurs. (1)

Sur les côtes du Labrador, les Acadiens forment de jolis noyaux productifs sous l'égide spirituelle des pères Eudistes. Un malheur vient de les plonger dans le deuil par la mort du regretté Monseigneur Gustave Blanche, évêque de Sicca et vicaire apostolique du Golf? Saint-Laurent.

Avant de nous éloigner de ces "arpents de neige" disons qu'il y a aussi sur la "côte Nord" en Gaspésie un grand nombre d'Acadiens, en partie originaires des îles de la Madeleine.

Le sénateur Poirier, nous donnera bientôt, sur ces régions glaciales un intéressant travail.

Nous avons dit, dans les pages précédentes qu'un certain nombre d'Acadiens s'étaient dirigés vers le Canada. Parlons ici des frères et cousins des Canadiens-français qui sont venus demander l'hospitalité à la Province de Québec pour y fonder des paroisses florissantes, mais pour y pleurer quand même les douces rives de l'Acadie. Ce fut au village de l'Assomption que s'arrêtèrent les pélerins. Ce lieu était alors connu sous le nom de Portage. De là ils se répandirent dans une immense étendue de terre que leur of-

(1) Dans le comté d'Antigonish. Tracadie, Havre au Boucher et Poumquet sont des centres acadiens.

friront les Sulpiciens. Cette concession prit le nom de seigneurie de Saint-Sulpice. Sur cette seigneurie ils avaient tous les droits de propriétaires excepté celui de vente.

Noble geste que cet acte des Sulpiciens envers ce peuple innocent et pourtant si cruellement éprouvé. Malgré leur démembrement, ces nouveaux arrivés n'avaient pas perdu l'amour de la terre; l'on vit bientôt surgir la belle paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan. Un grand nombre se fixèrent à Nicolet et dans d'autres paroisses du district des Trois-Rivières. Comme leurs compatriotes émigrés en Louisiane, ils aimaient à donner à leurs nouveaux hameaux, les doux noms des paroisses de la Baie Française.

Un chroniqueur, (1) lui-même descendant de ces martyrs nous dit qu'ils ne refusaient pas de marcher quatre lieues le dimanche pour entendre la sainte messe. A mesure que la population augmentait, on voyait surgir de nouveaux clochers dans les villages avoisinants les plus considérables: ainsi s'éparpilla ces quelques centaines de familles venues de Beaubassin et du district des Mines. Plus tard ils envahirent même le comté de Bertliier. Le révérend Père Richard, curé de Verdun, petit-fils de ces pionniers de Saint-Jacques, aime à raconter un petit incident: Ce fut lui, M. l'abbé Richard, qui accompagnait monseigneur Bruchési lors de sa première visite pastorale à Saint-Jacques. Depuis longtemps, notre illustre archevêque d'aujourd'hui, entendait parler des sentiments religieux de ces braves Acadiens. Un jour dans cette tournée pastorale, à un moment où l'église de Saint-Jacques de l'Achigan était comble de paroissiens, monseigneur leur dit: "Tous ceux qui ont dans leurs familles, des prêtres, des religieux ou des religieuses sont priés de se lever." M. l'abbé Richard nous assure que tout le monde se leva comme un seul homme. Les Acadiens de la Province de Québec n'ont donc pas perdu leur amour de l'Eucharistie et la vénération pour la Vierge Marie. Aujourd'hui après deux générations, ces descendants français ne se disent plus Acadiens mais simplement Canadiens-français. Toutefois ils se font une gloire de dire quand les circonstances se présentent que leurs grands parents paternels ou maternels ont été victimes du Grand Dérangement.

Ces Canado-Acadiens, comme on pourrait justement les nommer forment un facteur important de la population française de la Province de Québec. Si sous prétexte qu'il y a déjà eu des antipathies (je ne dis pas qu'il y en a eu) réciproques entre Cana-

(1) M. L.-U. Fontaine.

diens et Acadiens français, nous voulons continuer à nous ignorer les uns les autres, nous commettrions l'erreur de ne pas reconnaître notre propre sang.

Quand l'orage de la persécution fut un peu apaisé et que les années eurent essuyé les larmes des victimes, un certain nombre de familles éparpillées un peu partout, se sentirent éprises de la nostalgie du pays où ils avaient laissé leurs cœurs. Marcher de Boston à Chipody et de Laprairie à Memramcook devait être le paroxysme du courage, mais ce trajet à rebours ne devait pas les empêcher de revoir leur belle Acadie.

O rives du Jourdain! O champs aimés des cieux  
Sacrés monts, fertiles vallées!  
Par cent miracles signalés!  
Du doux pays de nos aïeux,  
Serons-nous toujours exilés! (1)

"Revenus de l'exil sans ressources, nous dit Rameau de Saint-Père, ils ne trouvaient autour d'eux que des ennemis; du reste, aucun soutien, aucune direction, aucune sympathie! Toute leur force résidait dans leurs sentiments patriotiques et religieux: mais les missionnaires qui leur servaient autrefois comme chefs de ralliement avaient tous disparus". (2) Cependant quelques vieux prêtres parcouraient les différents groupes français depuis la Baie des Chaleurs jusqu'au détroit de Canseau. Plus tard la situation s'améliora. A mesure que la population se multipliait, de nouvelles paroisses s'établissaient et des jeunes prêtres, quelques-uns acadiens, tel que M. l'abbé Bourg, y étaient placés comme curé: ainsi furent fondées les belles paroisses de Memramcook, de Bouctouche, de Tracadie, de Carasquet, de Bathurst, etc.

Ce qui retarda de beaucoup la renaissance nationale des Acadiens, leurs aspirations à quelque chose de grand, ce fut le peu de moyen qu'ils avaient de s'instruire; les bons prêtres faisaient bien tout leur possible pour enseigner, avec le catéchisme, les rudiments de la langue française. Mais le niveau intellectuel demeurait à peu près toujours le même et cela pendant près d'un siècle.

"Le défaut d'instruction était presque universel parmi eux, cependant il se trouva toujours, dans chaque génération, quelques personnes qui savaient lire et écrire et transmettaient à d'autres leur savoir; les curés, d'autre part, se plaisaient à faire travailler

(1) Cité par M. L.-U. Fontaine, *Voyage de Diéreville*.

(2) Rameau, *Une Colonie Féodale*, Tome II, chapitre XVII.

(3) Rameau, *Une Colonie Féodale*, chapitre: Renaissance et histoire des Acadiens.

quelques-uns des jeunes gens qui montraient les meilleures dispositions".

Les martyrs de 1755 et de 1758 avaient versé tant de larmes et de sang pour Dieu et la patrie, que le ciel, comme au temps des Catacombes, devait faire entendre sa voix au milieu de ce peuple béni. Laissons parler M. Rameau sur ce sujet :

"Mais la Providence a ses voies, et elle inspira dans ce temps même à un saint prêtre de cette contrée une salutaire pensée, qui devait porter les plus heurcux fruits. M. l'abbé La France, curé de Memramcook et un des derniers prêtres canadiens envoyés par l'évêque de Québec, voyait avec pcinc, depuis une quinzaine d'années, toutes les lacunes que présentait le service religieux des paroisses acadiennes administrées par des prêtres étrangers; il en sentait les inconvénients actuels et en prévoyait les dangers. Il conçut le projet d'y porter remède, et y consacra sa vie tout entière et le peu qu'il possédait." (1) En 1864 la congrégation de Sainte-Croix envoyait M. l'abbé Lefebvre pour ouvrir les portes du Collège Saint-Joseph et réaliser les doux rêves de l'abbé La France: un collège classique au milieu des Acadiens.

Bientôt l'on vit sortir de cette maison d'éducation une phalange de jeunes hommes instruits, les uns pour monter les degrés de l'autel, d'autres pour continuer ailleurs leurs études professionnels d'autres enfin pour se lancer dans la politique; mais tous pour servir leur pays qui avait tant besoin de cette classe dérigeante. Ecrire ici tout le bien qu'a fait en Acadie le collège Saint-Joseph, ce serait faire l'histoire d'un des plus beaux collèges classiques de la Province de Québec. "Au milieu de cette jeunesse studieuse et bien instruite, il se rencontra comme au Canada, une forte proportion d'homme qui se sont consacrés à Dieu, au service des églises et de l'éducation des enfants, et l'on a pu se convaincre que si les Acadiens étaient restés longtemps sans posséder de prêtres sortis de leurs familles, cela était dû uniquement au malheur des circonstances." (2)

Parmi ceux qui ont suivi l'exemple de l'abbé La France et qui sont disparus, mentionnons les noms vénérés de l'abbé Giroir, natif de Tracadie, N. E., et celui de Mgr Richard.

Vers 1861, par conséquent trois ans avant la fondation du collège de Saint-Joseph, les Frères de la Doctrine Chrétienne s'installaient à Arichat dans une belle académie construite par l'abbé

(1) Rameau. Une Colonie Féodale.

(2) Rameau, Une Colonie Féodale, Tome II, chapitre XVII.

Giroir, alors curé de cette paroisse. Pour des causes que nous aimons mieux ne pas mentionner, les Frères durent reprendre le chemin du Canada quatre ans plus tard.

M. l'abbé Giroir fut aussi curé à Chéticamp pendant quelques années et il a laissé, à son départ, l'impression de son cœur généreux et de sa sainteté. J'ai ouï dire de la bouche de mes parents, à qui il a administré les Sacrements, qu'homme plus doux et plus aimable ne pouvait se rencontrer. En allant visiter ses malades et en revenant il s'arrêtait le long du chemin pour s'entretenir avec ses paroissiens qui faisaient leur corvée. Il allait jusqu'à leur faire goûter son vin de messe.

En 1774, huit ans après l'établissement de Memramcook, on vit surgir un second collège classique: ce fut cette fois sous les efforts incomparables de M. l'abbé Richard, acadien, et d'un généreux prêtre français, M. Biron.

Pour des causes à peu près analogues à celles qui avaient fermé les portes de l'Académie du père Giroir à Arichat, après huit ans de fonctionnement admirable, le collège de Saint-Louis de Kent dû discontinuer son enseignement.

Aujourd'hui les Acadiens du Nouveau-Brunswick, comme ceux des autres provinces d'ailleurs, sont représentés dans toutes les classes de la société. On compte un grand nombre de prêtres, un juge (décédé récemment), des avocats, des médecins, des politiciens actifs, un historien distingué, des journalistes et enfin des mutualistes.

Il existe de nos jours au Nouveau-Brunswick un second collège classique, celui du Sacré-Cœur dirigé par les Pères Eudistes. Leur édifice vient d'être détruit par le feu à Caraquet, mais l'enseignement se continue à Bathurst dans un nouveau jувénat.

\* \* \*

Les Acadiens revenant de l'exil ne s'arrêtèrent pas tous au Nouveau-Brunswick; plusieurs familles franchirent les limites de Beaubassin, s'avancèrent vers Port Royal en pleurant le long du chemin sur les ruines de Grand-Pré. Ils durent joindre sur leur route quelques compatriotes qui s'étaient réfugiés dans les bois avec les sauvages pour échapper au cruel sort des expulsés.

Depuis 1755 le cours des temps avait changé l'aspect de cette contrée. Les amis de Lawrence s'étaient installés dans les demeures des Acadiens, de sorte que ces derniers se trouvaient étrangers sur

les terres qu'ils avaient eux-mêmes défrichées et enrichies de leurs pénibles labeurs.

En 1767, les Acadiens des comtés de Windsor et d'Annapolis firent appel à la législature de venir à leur secours. C'est à ce moment où après leur avoir fait prêté le serment de fidélité, le Conseil, sur instance du lieutenant-gouverneur, Michel Franklin, leur concéda le "territoire communal" qui devait porter le nom de Clare

Le Père P.-M. Dagnaud, ancien supérieur du collège Sainte-Anne, a écrit dans son beau livre *Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse* l'histoire des établissements prospères de la Baie Sainte-Marie.

Le 5 septembre 1768, Joseph Dugas arrivait avec sa famille près de la rivière des Grosses-Coques où il y construisit sa demeure **pièces sur pièces**. Il fut bientôt suivi par plusieurs caravanes, les unes se frayant un chemin à travers la forêt, les autres préférant descendre la Baie de Fundy dans de petites barques bien fragiles.

Comme aux premiers moments de Port Royal en 1605, il fallait d'abord se débarrasser des arbres qui se dressaient sur ce terrain.

"Le premier souci des colons de Clare après s'être assuré un abri, fut de préparer l'avenir en essayant la culture des produits indispensables à leur entretien.

"L'entreprise n'était point facile dans le dénuement où ils se trouvaient; et si l'Acadien n'avait pas eu en réserve une indomptable énergie et une rare endurance, il n'aurait jamais attaqué ce sol maigre et rocailleux dans l'espoir de lui faire porter des moissons auxquelles il semblait peu se prêter." (1)

Les femmes comme aux beaux jours de Grand-Pré confectionnaient les habits de la famille et si en ces temps-là, la mode des grandes villes était inconnue, les jeunes Evangélines trouvaient à se marier tout comme aujourd'hui.

Comme il y avait plusieurs colons qui connaissaient la navigation, leur première voie de commerce fut l'exportation par mer de produits de la ferme à Boston et aux Antilles, pour avoir en échange les objets indispensables à leur situation.

Maintenant qu'ils étaient parfaitement en paix dans leur nouveau territoire et qu'ils ne craignaient plus les souffrances phy-

(1) P.-M. Dagnaud, *Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse*, p. 18.

siques, ils avaient à endurer une douleur morale: celle de l'absence du prêtre.

En 1769, M. l'abbé Bailly qui était alors le seul missionnaire en Nouvelle-Ecosse, visita les côtes de la Baie Sainte-Marie pour la première fois. Quelques-uns des habitants n'avaient pas vu de prêtres depuis neuf ans. Le successeur de ce dévoué missionnaire, fut un Acadien: M. l'abbé Bourg qui sut comprendre les aspirations légitimes de ses compatriotes. Après lui vinrent quelques Irlandais qui semblent avoir fait résonner des harmonies discordantes.

Les Acadiens firent, à plusieurs reprises, des réclamations judicieuses auprès de l'évêque de Québec pour obtenir un missionnaire parlant leur langue. Le nombre de prêtres de langue française suffisait à peine aux nombreuses exigences des circonstances dans la province de Québec, de sorte que les Acadiens attendaient depuis assez longtemps quand un fugitif de la Révolution française, M. l'abbé Sigogne, vint porter secours à ces descendants français qui avaient subi comme lui le malheur du bannissement.

M. l'abbé Sigogne a fait dans cette partie de l'Acadie, l'œuvre que firent plus tard les abbés La France et Richard au Nouveau-Brunswick et Giroir au Cap-Breton et dont nous avons parlé précédemment. Il fut un saint prêtre, un instituteur dévoué, un législateur déterminé et un meneur d'hommes au physique comme au moral.

Tout était à organiser dans le domaine paroissial sur ces plages de la Baie Sainte-Marie. Il dépensa sa vie à orienter vers un niveau plus élevé le moral de la société dont il était le guide spirituel.

Comme fruit de ses années de labeurs dans le domaine de l'instruction, l'on vit surgir, quarante ans après sa mort, une maison d'éducation supérieure à la Pointe de l'Eglise: le collège Sainte-Anne. Depuis des années, tous les habitants de ces plages et surtout les anciens élèves du Père Sigogne, déploraient l'absence chez eux, de collège classique. Le regretté monseigneur O'Brien se montra très sympathique pour les Acadiens et se chargea de leur trouver une congrégation enseignante pour diriger leur futur collège.

Ce furent les RR. PP. Eudistes qui acceptèrent de se dévouer corps et âmes pour le développement intellectuel des Acadiens en Nouvelle-Ecosse.

Le 13 septembre 1890, les RR. PP. Blanche et Morin débarquaient à Halifax. Le père G. Blanche devenu plus tard évêque

de Sicca et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, devait être le premier supérieur du collège Sainte-Anne.

Dès le début de ses œuvres, la Providence semble toujours éprouver les instruments dont elle se sert pour leur donner la trempe nécessitée par les circonstances. Le père Blanche eut à surmonter de nombreux obstacles. Tout de même ce qui facilita sa tâche et lui soutint son courage d'apôtre ce fut le dévouement et la bonne volonté des habitants de la Baie Sainte-Marie. Autant ils avaient secondé les efforts de l'abbé Sigogne autant ils désiraient voir réussir l'œuvre d'éducation des bons Pères Eudistes.

C'est grâce aux revenus des paroisses que desservent les pères de cette congrégation aux environs de la Pointe de l'Eglise, que le collège Sainte-Anne a pu et peut encore aujourd'hui, continuer à travailler au développement intellectuel, moral et religieux de la jeunesse acadienne.

Les déboursés des élèves sont tellement minimes qu'ils couvrent à peine les dépenses de la table et Dieu sait s'il en coûte pour entretenir une maison d'éducation de ce genre. Le collège Sainte-Anne, comme celui du Sacré-Cœur de la même congrégation a été la proie des flammes. Le 16 janvier 1899, au moment où l'on venait de bénir une nouvelle chapelle, le feu réduisit en cendre l'institution si chère aux Acadiens. Le collège Sainte-Anne ne cessa pas d'exister; le 12 septembre suivant un édifice plus spacieux et plus moderne ouvrait ses portes aux jeunes Acadiens désireux de s'instruire. Sous les toits de cette nouvelle construction, le père Dagnaud y a rempli les fonctions de supérieur pendant huit ans, et ses efforts répétés pour l'avancement de la cause acadienne sont dignes d'une mention spéciale dans ce petit travail. Comme son prédécesseur, le père Dagnaud a sacrifié ses meilleures années à l'œuvre qui lui était si chère. Sous son égide une essaim d'hommes instruits a été lancée dans le monde pour travailler au salut des âmes et de la patrie. Le collège Sainte-Anne, lui aussi compte des hommes de marque parmi ses anciens élèves. Pour ne nommer que le plus éminent, mentionnons monseigneur E. Le Blanc, évêque de Saint-Jean, N.-B.

Avec un Acadien comme supérieur depuis neuf ans, M. l'abbé Chiasson, cette belle institution vient de célébrer son vingt-cinquième anniversaire. C'est vraiment un grand honneur pour les

Acadiens d'avoir un des leurs à la tête du collège Sainte-Anne d'autant plus qu'il a su marcher sur les traces de ses bien-aimés prédécesseurs, tout en modifiant le système d'enseignement pour suivre l'évolution en matière pédagogique.

Puissent les années, chère Alma-Mater, garder pour les Acadiens ton œuvre éducatrice et ton caractère français pour le salut de la nation!

Quand à la vie des habitants, elle se passe bien paisiblement dans la culture de la terre, le travail des bois et la pêche de poisson.

Nous nous sommes arrêtés un peu longtemps à la paroisse de Sainte-Marie à cause du collège qui fait sa gloire; il existe plusieurs autres paroisses acadiennes considérables le long de la Baie Sainte-Marie par exemple Weymouth, demi française, Saint-Bernard, les Concessions, Soulnieville, Mesthégan, Salmon River, Pubnico, et quelques autres.

\* \* \*

Le cadre du travail que nous nous étions proposé est à peu près terminé.

Nous avons dit un mot des Acadiens à Port-Royal et aux environs avant 1755, de leurs pérégrinations dans les colonies américaines, en Angleterre, en France, de leur établissement à Belle-Isle-en-Mer, à Saint-Pierre et Miquelon, aux Iles de la Madeleine, au Cap-Breton, dans la Province de Québec; de leur retour au pays natal; nous pourrions ajouter, qu'après avoir souffert comme l'ont fait les anciens Acadiens, il doit y en avoir des milliers dans le royaume du Père Eternel.

ET IN ACADIA EGO.



17347

MAISON L'IDEAL

7 Allée de la Croix Blanche

2343, RUE SAINT-HUBERT  
MONTREAL.

# MAISON L'IDEAL

Aménagement de tous genres

1912

## M. H. SABOURIN

Les propriétaires de la maison l'ideal ont fait faire par  
leur architecte une construction sur plan  
des PECS BAK moderne

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

MAISON L'IDEAL  
2343, RUE SAINT-HUBERT  
MONTREAL

e d'au-  
prédé-  
suivre

our les  
our le

lement  
oisson.  
araisse  
te plu-  
la Baie  
nt-Ber-  
r, Pub-

est à

et aux  
es amé-  
Belle-  
deleine,  
au pays  
ne l'ont  
royau-

